



Favoriser la mobilité des
chercheurs internationaux
vers la France

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 ACC&SS FNAK

Rapport annuel de la FnAK

acc&ss fnak



23 rue du Loess | Campus du CNRS | 67037 Strasbourg cedex
T 03 88 10 73 29 | access@fnak.fr

Iconographie : Copyright ©FnAK, ©Claudine de Azevedo, ©William L'honoré,
©Antony Mauvais, ©Juan Sorroche, ©Simon Kleiss

Cité internationale universitaire de Paris | Fondation nationale reconnue d'utilité
publique par le décret du 6 juin 1925

fnak.fr

Les partenaires de la FnAK

Bailleurs de fonds



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Partenaire institutionnel



Sommaire

PREAMBULE	5
I. CHERCHEURS EN MOBILITE – STATISTIQUES OFFICIELLES 2020 (PAYS TIERS).....	6
A. MINISTERE DE L’INTERIEUR - ADMISSION AU SEJOUR DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS.....	6
B. COMMISSION EUROPEENNE - PREMIERES DELIVRANCES DE TITRES DE SEJOUR POUR LES CHERCHEURS	7
II. ACCOMPAGNEMENT DU RESEAU EURAXESS FRANÇAIS PAR LA FNAK.....	8
A. EXPERTISE ET VEILLE JURIDIQUE	8
B. DEVELOPPEMENT D’ALFRED®	10
C. OBSERVATOIRE DE LA MOBILITE DES CHERCHEURS	11
D. FONCTIONNEMENT DU RESEAU EURAXESS	13
E. MISE A DISPOSITION D’OFFRES NEGOCIEES	16
F. CONSEIL SCIENTIFIQUE	17
III. ROLE DE LA FNAK DANS L’ACCOMPAGNEMENT DES CHERCHEURS INTERNATIONAUX	18
A. DONNEES EURAXESS FRANÇAIS SUR LES CHERCHEURS.....	18
B. DONNEES SUR L’ACCOMPAGNEMENT D’EURAXESS	32
C. OUTILS DE COMMUNICATION FNAK MIS A DISPOSITION DU RESEAU EURAXESS FRANÇAIS.....	35

Préambule

La Fondation Kastler agit pour favoriser la mobilité des chercheurs internationaux vers la France :

- **POUR FAVORISER L'ACCUEIL DES CHERCHEURS INTERNATIONAUX EN FRANCE**

- La Fondation Kastler entend contribuer à favoriser la coopération internationale, comme le fit le prix Nobel de physique 1966 Alfred Kastler.
- Son expertise est reconnue au plus haut niveau stratégique, en France et en Europe.

- **POUR QUI ?**

- Tout chercheur en mobilité académique, quelle que soit sa nationalité, sa discipline, le financement de son séjour et son site d'accueil en France.
- Tout employeur ou hôte, quel que soit son statut.

- **POUR QUOI ?**

Les missions de la FnAK se déclinent en quatre grands axes :

- Accueillir : professionnaliser l'accueil national, territorial, des universités et organismes de recherche français.
- Améliorer : coopérer avec les Ministères et les services de l'État pour l'amélioration de la Loi sur l'immigration.
- Suivre : déployer la base de données ALFRED® (Alumni and Foreign REsearchers Directory) partout en France, grâce au réseau EURAXESS.
- Décider : accompagner les décideurs politiques et académiques avec l'appui stratégique d'un conseil scientifique.

- **UN RÉSEAU NATIONAL**

- La Fondation Kastler est créée par l'Académie des Sciences en 1993, à la suite d'un rapport aux services du Premier Ministre sur la situation des chercheurs internationaux en France. Depuis Strasbourg où elle a son siège, elle lance un réseau qui atteint une cinquantaine de centres EURAXESS en France grâce à la Commission Européenne, pour le rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation français.
- Le réseau francilien exige un degré supérieur d'expertise et d'organisation. C'est pourquoi, elle devient composante de la Cité internationale universitaire de Paris, aujourd'hui reconnue en matière d'accueil de la mobilité étudiante et scientifique internationale.
- La Cité internationale et la Fondation Kastler, c'est l'alliance de deux ambitions cardinales pour des relations internationales académiques durables. Sous la double impulsion de philanthropes du monde entier en 1925 pour les étudiants, et de l'Académie des Sciences en 1993 pour les chercheurs, elles entendent faciliter la vie des personnes en mobilité académique et cultiver les échanges multiculturels propices à la paix dans le monde.
- Constitué en association EURAXESS France, le réseau français est un partenaire stratégique de la Fondation Kastler.
- Etat et collectivités territoriales du Grand-Est appuient la Fondation Kastler depuis sa création, financièrement et stratégiquement.

- **UN POSTE D'OBSERVATION**

- Ce vaste champ d'actions offre à la FnAK un poste d'observation privilégié. Elle constitue un modèle original de coopération en France et à l'international avec l'ensemble des organismes et des personnes spécialisés dans la mobilité scientifique internationale.
- Avec le réseau EURAXESS français, elle développe un observatoire de la mobilité, pour répondre aux besoins des chercheurs et de leurs hôtes.

I. Chercheurs en mobilité – Statistiques officielles 2020 (pays tiers)

Il n'existe pas de sources de données exhaustives sur les flux des chercheurs étrangers (étudiants, post-doctorants ou enseignants-chercheurs), en France et en Europe. Le Ministère de l'Intérieur quantifie les flux des pays tiers à partir des demandes de titres de séjour, que la Commission européenne publie avec ceux des autres pays de l'UE. Toutefois, ces données officielles n'intègrent pas les données des personnes dispensées d'une telle demande : ni celles bénéficiant de la libre circulation, ni celles bénéficiant d'accords de réciprocité pour les séjours inférieurs à trois mois.

Il y a par ailleurs un décalage d'une année entre la publication de ces données et celles fournies en temps réel par le logiciel ALFRED® :

- les statistiques nationales et européennes publiées chaque année en fin de deuxième trimestre correspondant à l'année précédente (n-1). Les dernières données disponibles sont ainsi celles correspondant à l'année 2020, celle où la pandémie de Covid-19 a commencé à sévir, notamment sur la mobilité académique ;
- les statistiques du logiciel ALFRED® sont détaillées au chapitre suivant (II) : elles correspondent à l'année 2021, encore impactée par la pandémie.

A. Ministère de l'Intérieur – Admission au séjour des ressortissants de pays tiers

Source : MI - DSED 15 Juin 2021		L'admission au séjour des ressortissants de pays tiers à l'Union européenne à 27, à l'Espace économique européen, à la Suisse (métropole)														
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (provisoire)	
A. Economique	1 - Compétences et talents	5	183	368	319	289	286	251	228	220	192					
	2 - Actif non salarié	360	225	98	121	121	169	140	147	169	187	639	653	922	638	
	3 - Scientifique	1 531	1 926	2 242	2 268	2 073	2 691	3 036	3 267	3 763	3 317	3 970	4 649	5 134	3 166	
	4 - Artiste	263	286	183	181	173	160	146	175	199	167	137	181	116	104	
	5 - Salarié	5 679	11 718	14 244	13 738	13 559	11 201	12 881	13 692	14 495	17 237	20 331	25 061	26 400	20 111	
	6 - Saisonnier ou temporaire	3 713	7 014	3 050	1 653	1 619	1 506	1 346	1 545	1 782	1 882	2 390	3 131	4 559	2 564	
	Total	11 751	21 352	20 185	18 280	17 834	16 013	17 800	19 054	20 628	22 982	27 467	33 675	39 131	26 583	
B. Familial	1 - Famille de Français	49 767	48 833	53 170	49 838	48 952	52 070	50 245	50 920	50 143	49 559	50 047	48 747	46 941	38 102	
	2 - Membre de famille	18 950	17 304	15 171	15 678	14 809	16 581	23 127	23 099	23 786	24 152	23 293	26 543	28 709	23 537	
	3 - Liens personnels et familiaux	18 820	17 328	17 374	17 666	17 411	18 519	20 342	18 307	16 184	15 413	15 397	15 727	14 852	13 843	
Total		87 537	83 465	85 715	83 182	81 172	87 170	93 714	92 326	90 113	89 124	88 737	91 017	90 502	75 482	
C. Étudiants	Total	46 663	52 163	58 586	65 281	64 928	58 857	62 815	64 996	70 023	73 644	80 339	83 700	90 336	72 306	
D. Divers	1 - Visiteur	5 241	4 475	5 877	6 152	6 309	6 389	6 716	6 787	6 745	7 005	6 109	6 552	8 450	4 007	
	2 - Étranger entré mineur	2 935	3 015	3 365	3 704	3 918	4 762	4 993	5 379	5 587	5 826	6 804	7 359	7 873	8 461	
	3 - Rente accident du travail	75	98	123	70	45	39	24	22	13	18	21	20	9	3	
	4 - Ancien combattant	199	193	225	153	141	154	257	200	163	208	116	89	275	247	
	5 - Retraité ou pensionné	1 645	1 398	1 200	906	544	573	547	666	714	834	664	780	744	342	
	6 - Motifs divers	416	488	553	587	676	707	611	688	644	700	750	758	2 235	1 132	
	Total	10 511	9 667	11 343	11 572	11 633	12 624	13 148	13 742	13 866	14 741	14 464	15 558	19 586	14 192	
E. Humanitaire	1 - Réfugié et apatride	9 253	10 742	10 764	10 073	9 715	10 000	9 936	11 483	13 656	17 349	21 139	19 245	21 425	17 629	
	2 - Asile territorial/protection subsidiaire	520	753	1 797	1 759	1 618	2 024	1 956	2 364	2 614	5 542	10 903	10 889	11 224	9 182	
	3 - Étranger malade	5 672	5 733	5 965	6 325	6 122	6 396	5 986	6 912	6 555	6 850	4 227	4 701	4 949	3 694	
	4 - Victime de la traite des êtres humains		18	55	63	32	36	38	63	45	74	112	87	179	134	
	5 - Victime de violences conjugales									33	47	48	57	74	100	
Total		15 445	17 246	18 581	18 220	17 487	18 456	17 916	20 822	22 903	29 862	36 429	34 979	37 851	30 739	
Total		171 907	183 893	194 410	196 535	193 054	193 120	205 393	210 940	217 533	230 353	247 436	258 929	277 406	219 302	

Le dynamisme de l'immigration professionnelle, très prononcé pendant la dernière décennie, s'arrête en 2020. C'est le motif qui avait le plus augmenté entre 2010 et 2019 mais il est particulièrement touché par la crise de la Covid-19 avec une baisse de 32,1 % en 2020.

Au total ce sont 26 583 premiers titres pour motifs économiques qui ont été délivrés en 2020, soit 12,1 % des flux migratoires en provenance de pays tiers.

Le motif « salarié », avec 20 111 titres correspondant à des emplois en CDI, représente plus des trois quarts des titres économiques délivrés, et enregistre une baisse de 29,2 % par rapport à l'année précédente.

DELIVRANCE DE PREMIERS TITRES DE SÉJOUR POUR MOTIF ÉCONOMIQUE

	2016	2017	2018	2019	2020 (provisoire)	2020/2019
Salarié	17 429	20 331	25 061	28 400	20 111	- 29,2 %
Scientifique	3 317	3 970	4 649	5 134	3 166	- 38,3 %
Actif non salarié	187	639	653	922	638	- 30,8 %
Artiste	167	137	181	116	104	- 10,3 %
Saisonnier ou temporaire	1 882	2 390	3 131	4 559	2 564	- 43,8 %
TOTAL	22 982	27 467	33 675	39 131	26 583	- 32,1 %
Dont : au titre de l'AES	6 428	7 168	8 029	7 841	7 350	- 6,3 %
Dont : VLS-TS	8 569	10 322	13 729	15 916	6 983	- 56,1 %

Source : Agdref-DSED

Champ : France métropolitaine, ressortissants de pays tiers

Le motif « scientifique », destiné principalement à des chercheurs et souvent porté par un passeport talent (cf. ci-dessous) recule plus encore (- 38,3 %).

CRÉATIONS DE PASSEPORTS TALENTS PAR CATÉGORIE DE MOTIFS

		2018	2019	2020 (provisoire)	2020/ 2019
Économique	Salarié	3 261	4 059	2 591	- 36,2 %
	Scientifique	4 660	5 131	3 160	- 38,4 %
	Non salarié	280	289	209	- 27,7 %
	Artiste	174	109	104	- 4,6 %
Total économique		8 375	9 588	6 064	- 36,8 %
Familial		2 513	3 976	3 312	- 16,7 %
TOTAL GÉNÉRAL		10 888	13 564	9 376	- 30,9 %

Source : Agdref-DSED

Champ : France métropolitaine, ressortissants de pays tiers

En 2020, le nombre de titres délivrés pour motif « étudiant » est en baisse de 20,0 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 72 306 premiers titres délivrés. Le cas des étudiants est particulier, avec une baisse qui s'avère relativement contenue, dans un contexte de développement rapide du télé-enseignement. Cela s'explique vraisemblablement par une conjonction du calendrier inter-confinements avec celui des inscriptions universitaires et la mise en place d'un nouvel outil de demande en ligne. Celui-ci a permis aux étudiants de déposer sans délais leur demande de titre de séjour qui a pu être traitée rapidement.

Au même niveau que l'immigration familiale en 2019, les étudiants représentent 33,0 % des primo-délivrances de titres en 2020, contre 34,4 % pour le motif familial.

Avec 6 064 créations de titres de séjour « passeport talent » délivrés pour un motif économique, l'année 2020 s'inscrit en repli de 36,8 % par rapport à 2019. Les passeports talent reculent plus que l'ensemble des titres économiques en lien probable avec les conséquences du confinement sur le développement du télétravail et sur le caractère souvent hautement qualifié de ces profils pour lesquels différer le projet de migration ne présente probablement pas une difficulté majeure.

DÉLIVRANCE DE PREMIERS TITRES POUR MOTIF ÉTUDIANT

	2016	2017	2018	2019	2020p	2020/ 2019
Premiers titres	73 644	80 339	83 700	90 336	72 306	- 20,0 %
Dont : au titre de l'AES	456	381	504	682	757	+ 11,0 %
Dont : VLS-TS	60 307	64 514	69 496	76 725	59 904	- 21,9 %

Source : Agdref-DSED

Champ : France métropolitaine, ressortissants de pays tiers

B. Commission européenne - Premières délivrances de titres de séjour pour les chercheurs

Les données d'Eurostat indiquent un repli comparable chez les autres pays européens, montrant l'incidence de la pandémie sur la migration vers l'UE (-34,6 % en moyenne).

Dans le détail on observe certaines disparités, avec quelques pays plus impactés comme l'Allemagne (-70,1 %) et le Portugal (+57,3 %), quelques autres curieusement en progression comme la Pologne (+80,1 %), la Norvège (+24,6 %) et l'Espagne (+24,1 %)

Available flags:
b break in time series c confidential d definition differs, see metadata
e estimated f forecast n not significant
p provisional r revised s Eurostat estimate
u low reliability z not applicable

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
European Union - 27 countries	7,393 (d)	8,751 (d)	9,612 (d)	10,105 (d)	10,535 (d)	10,564 (d)	12,154	14,227	16,097	10,525
European Union - 28 countries	7,393 (d)	8,751 (d)	9,612 (d)	10,105 (d)	10,535 (d)	10,564 (d)	12,154	14,227	16,097	10,525
Belgium	192	242	223	242	283	301	324	361	460	367
Bulgaria	0	0	2	3	0	1	0	3	4	2
Czechia	0	162	241	184	365	434	370	526	993	359
Denmark	737	644	567	652	575	555	541	517	386	239
Germany (until 1990 former)	167	290	369	328	111	370	621	1,237	1,699	508 (b)
Estonia	18	25	21	21	15	24	9	43	19	39
Ireland	111	164	88	146	141	183 (u)	190 (u)	240 (u)	289 (u)	141
Greece	28	22	27	46	18	14	19	20	21	13
Spain	447	379	370	385	398	440	578	579	744	980
France	2,073	2,689	3,046	3,271	3,765	3,316	3,974	4,659	5,143	3,172
Croatia	0	0	3	9	8	17	12	0	0	0
Italy	353	388	272	351	334	325	313	150	0	0
Cyprus	0	0	0	9	4	4	8	4	31	19
Latvia	3	0	5	6	3	5	5	6	6	3
Lithuania	0	2	3	8	17	14	19	14	8	10
Luxembourg	26	38	46	40	46	44	60	62	79	63
Hungary	22	29	33	24	35	38	51	66	47	39
Malta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Netherlands	1,616	1,689	2,363	2,310	2,418	2,519	2,751	3,064	3,240	2,430
Austria	184	250	229	248	266	296	291	358	450	441
Poland	55	66	96	111	119	250	122	123	28	141
Portugal	0	0	0	0	0	0	0	100	274	117
Romania	8	4	5	6	11	16	9	13	14	7
Slovenia	17	12	7	22	11	11	24	31	44	27
Slovakia	9	4	10	6	8	12	14	28	42	22
Finland	510	526	559	586	639	588	762	898	1,009	632
Sweden	817	1,126	1,027	1,091	945	787	1,087	1,067	1,067	794
Iceland	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Norway	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Switzerland	249	3	50	53	59	57	64	70	52	69
United Kingdom	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	3,929	808	91	358	357	303	336	0	1

II. Accompagnement du réseau EURAXESS français par la FnAK

La FnAK travaille avec l'ensemble des personnes et institutions impliquées dans l'accompagnement des chercheurs étrangers en mobilité vers la France, depuis la préparation de leur séjour jusqu'au réseautage consécutif à ce séjour.

La FnAK occupe ainsi un poste d'observation original et privilégié, indépendant des traditionnelles frontières institutionnelles. Son action concerne :

- tout chercheur étranger, doctorant, post-doctorant ou au-delà, quels que soient sa nationalité, sa discipline, son lieu de travail en France ;
- tout employeur ou hôte (secteurs public et privé), quels que soient son statut, celui de son invité, ou le mode de financement du séjour.

A. Expertise et veille juridique

Depuis les années 90, un(e) juriste experte en droit des étrangers est recruté(e) au sein de l'équipe de la Direction de l'Accompagnement de la Mobilité internationale de la CiuP, chargé(e) de fournir aux Centres EURAXESS, aux chercheurs internationaux et à leurs hôtes la veille et le conseil juridique indispensables dont ils ont besoin tout au long de l'année. Depuis une dizaine d'années, les services de ce(tte) juriste font l'objet d'une convention entre la CiuP et l'association EURAXESS France.

1. Expertise et conseil aux établissements

Dans le cadre de ses missions pour le réseau national Euraxess, le juriste a dû soutenir deux institutions de manière d'avantage approfondie et régulière à partir de la rentrée universitaire :

- le Collège de France, concernant les lauréats PAUSE (Programme d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil). Un point d'une heure toutes les deux semaines a ainsi été effectué de septembre à décembre afin d'assurer le suivi administratif de ces chercheurs fragilisés dont nombre d'entre eux sont accueillis en Ile-de-France ;
- l'espace Ulys, service d'accueil des scientifiques internationaux de l'Université de Lyon. Un point juridique d'une heure a été réalisé chaque semaine afin de répondre aux questions de cette équipe débutante.

2. Formation

Dans le cadre de ses missions pour le réseau national Euraxess, le juriste a quant à lui cette année encore assuré une formation à destination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche nantais, en visioconférence.

3. Ministères de l'Intérieur, de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et des Solidarités et de la Santé

Des représentants de ces Ministères sont consultés au moins une fois par an, à l'occasion des Journées Nationales Euraxess se déroulant en janvier à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CiuP). A cette occasion, les centres de services du réseau national ont l'opportunité de faire remonter leurs expériences de terrain lors d'un dialogue modéré par le juriste (qui assure également cette mission pour Euraxess France), interlocuteur direct des Ministères tout au long de l'année. Ces échanges sont très appréciés des Ministères qui insistent tous les ans sur leur importance. En effet, seules les observations des équipes étant en contact immédiat avec les chercheurs et doctorants internationaux permettent de connaître l'efficacité ou non de la politique d'attractivité des talents internationaux mise en œuvre par le gouvernement.

En Île-de-France, les difficultés rencontrées par les chercheurs et doctorants internationaux sont collectées par l'intermédiaire du questionnaire de satisfaction du réseau francilien. Tous les ans en janvier, les individus accompagnés par acc&ss durant l'année précédente reçoivent ce questionnaire anonyme rédigé en français et en anglais. Les résultats, présentés en annexe nourrissent les réflexions engagées pour l'amélioration de l'accueil du public et peuvent notamment servir de ressources pour le travail du juriste auprès des Ministères.

Des notes sont également élaborées à chaque évolution législative puis transmises aux Ministères correspondants par le juriste pour validation, preuve de la coopération en continu avec les Ministères, le réseau francilien et EURAXESS.

En 2021, les échanges avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont principalement porté sur le projet de convention de séjour de recherche, document introduit par l'article 12 de la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et qui permettra à certains chercheurs et doctorants non salariés de pouvoir bénéficier d'une convention d'accueil et donc du statut « passeport-talent chercheur ». Avec l'aide du groupe de travail Euraxess « Procédures », le juriste a tout d'abord listé les questions que soulève ce projet, notamment concernant la couverture santé de ces chercheurs et doctorants boursiers. Un modèle de convention de séjour de recherche a été élaboré et proposé pour que le Ministère puisse s'en inspirer. Le juriste a par la suite été sollicité pour commenter le projet de circulaire.

Quant aux échanges avec le Ministère de l'Intérieur cette année, ils ont largement porté sur l'ANEF et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

B. Développement d'ALFRED®

Divers développements de mises à jour ont été effectués, pour tirer le meilleur parti des nouvelles fonctionnalités offertes depuis la migration des serveurs de l'Université de Strasbourg vers ceux de la Cité internationale universitaire de Paris à l'été 2021 :

- mise à niveau et migration des outils utiles pour le design de l'application Web : version 4.6 de Bootstrap ;
- adaptation du module logement pour le rendre consultable sur des écrans de tailles différentes : ordinateur, tablette et mobile ;
- authentification du module logement par adresse mail / mot de passe ;
- amélioration pour limiter le nombre de connexions infructueuses ;
- amélioration des notes créées dans un dossier.

La mise en ligne de l'espace personnel afférent au logiciel ALFRED®, MY ALFRED, est l'innovation essentielle introduite en 2021, notamment pour améliorer la mise en relation des chercheurs enregistrés dans la base avec leurs Centres EURAXESS :

- séjours modifiables à la demande via MY ALFRED ;
- accès des chercheurs à MY ALFRED par login / mot de passe, communiquée par e-mail ;
- développements de la connexion à MY ALFRED : première connexion et mot de passe oublié, limitation du nombre de connexions infructueuses, page d'accueil, page profil, reprenant les informations personnelles des chercheurs connectés et permettant la modification de ses informations, de la page RGPD et des conditions générales d'utilisation ;
- développement d'une page « Mes séjours » permettant l'affichage des séjours passés et du séjour en cours ;
- développement d'une fonctionnalité permettant la traduction de MY ALFRED en anglais et traduction de MY ALFRED de français à anglais.

Enfin les travaux suivants ont été réalisés à la demande des Centres EURAXESS via l'assistant de coopération (CollaborActif) :

- ajout d'un bouton "convention de séjour de recherche" dans la partie consultation et par la modification des « demandes APS/RECE » ;
- mise à jour de la bibliothèque d'envoi d'e-mails pour les notifications avec pièces jointes rejetées par certains serveurs mail.

C. Observatoire de la mobilité des chercheurs

Cet observatoire s'appuie sur les données issues de la base de données ALFRED® et sur une veille stratégique de la littérature grise publiée par les acteurs de l'enseignement supérieur et de recherche¹. L'analyse qui en découle est sourcée, elle permet de suivre l'évolution stratégique de la France en matière d'attractivité envers les chercheurs en mobilité académique.

L'année 2021 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire par les états et leurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les mesures sanitaires ont à nouveau pesé lourdement sur la mobilité académique internationale.

1. Défis à relever avec la pandémie

Malgré toute l'importance du défi à court terme de gérer la pandémie de Covid-19 et ses conséquences, les difficultés structurelles antérieures au Covid-19 sont toujours là et ont même souvent été aggravées par la pandémie. Celle-ci a exacerbé les anciennes inégalités dans l'enseignement supérieur en France et dans le monde entier, avec un fort accent sur l'impact de COVID-19 sur l'équité.

En 2021, les conséquences socio-économiques de la pandémie, telles que le ralentissement de la croissance économique et l'augmentation du chômage, ont pu menacer la durabilité et les transitions à faible émission de carbone dans de nombreux secteurs et pays.

Alors que la Commission européenne et des pays comme l'Espagne, la France et l'Allemagne disposent de plans de relance verts visant à "reconstruire en mieux", de nombreux autres gouvernements dans le monde orientent les aides vers les secteurs "gris". Ces secteurs comprennent l'aviation, la production de combustibles fossiles et la construction automobile. Dans ces pays, le travail des ONG, des militants, des entreprises privées et des villes sera crucial. Les efforts des acteurs non étatiques resteront donc essentiels pour faire progresser la transition vers la durabilité".

La lutte contre la pandémie mondiale ne doit pas occulter l'action face à trois grands défis auxquels notre société est confrontée : la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des inégalités, et l'adaptation au vieillissement de la population. La commission sur les grands défis économiques mobilisée par le Président de la République en mai 2020, a réfléchi en profondeur à la dimension économique de ces trois défis, afin de proposer un cadre d'analyse et des idées nouvelles.

La pandémie nous oblige à repenser des notions telles que l'appartenance, la citoyenneté, mais aussi la solidarité, les droits de l'homme, la communauté et les services essentiels.

¹ Alexander von Humboldt Foundation – Euroscientist – France Stratégie – International Migration, Integration and Social Cohesion in Europe (IMISCOE) – University World News

2. Communication scientifique pendant la pandémie

La communication scientifique est devenue infiniment plus difficile avec la propagation des *fake news* et le filtrage de l'information qui nous parvient d'Internet et des réseaux sociaux, qui portent théories du complot et agressivité à des niveaux inédits.

Les faiblesses de la culture scientifique se sont révélées particulièrement évidentes dans cette crise majeure, avec un flot de publications qui n'aurait jamais dû être rendues publiques sans preuve ni réflexion, amenant aujourd'hui de nombreuses personnes à se demander si la science est vraiment compétente pour faire face aux crises car nombre de scientifiques, partout dans le monde, se sont laissés instrumentaliser pour l'une ou l'autre théorie.

Que doivent faire les chercheurs pour que les gens les écoutent et les comprennent ? La solution semble simple explique Alok Jha du magazine *The Economist* : "Il suffit de se comporter comme si vous étiez dans un pub avec un bon ami, debout au bar, et que vous lui racontiez une histoire". Une véritable révélation pour de nombreux chercheurs, car se concentrer sur quelques affirmations, voire une seule, en laissant de côté tout le reste, en racontant sa recherche comme une histoire, idéalement avec soi-même comme personnage principal, n'est pas la façon dont les chercheurs procèdent habituellement.

Et vice versa : la plupart des journalistes, dont très peu sont spécialisés dans les sciences, découvrent le fonctionnement particulier de l'esprit des chercheurs et la difficulté de condenser des textes sur leurs recherches complexes pour que les non-spécialistes les trouvent intéressants et compréhensibles.

Au cours de la pandémie, les déclarations provisoires se sont souvent heurtées à un manque de compréhension, même de la part des hommes politiques qui se sont parfois plaints ouvertement que la science changeait d'avis.

Professionnaliser la communication scientifique est crucial pour trouver des réponses cohérentes aux défis posés par les réseaux sociaux et la transformation des médias, qui a décimé les rédactions et massivement affaibli le journalisme scientifique.

La situation n'a pas été facilitée par certains médias, qui ont donné une exposition égale aux voix contradictoires de la recherche sans différencier le large consensus scientifique d'une opinion minoritaire, donnant l'impression que la science est divisée.

Toutes les personnes impliquées ont beaucoup appris : le public sur la façon dont la science fonctionne, la science sur ce qu'elle doit prendre en considération lorsqu'elle communique avec le public et, enfin, la politique et les médias sur la manière dont ils peuvent traiter plus efficacement l'incertitude et les opinions minoritaires dans la recherche.

D. Fonctionnement du réseau EURAXESS

1. Association EURAXESS France

Conseil d'administration

Le réseau EURAXESS français, constitué en association depuis 2011 (EURAXESS France), reste le seul à ce jour à avoir procédé ainsi parmi 42 réseaux nationaux.

En 2021, les échanges avec les Ministères relatifs aux changements apportés par la Loi Programmation Recherche (LPR) et ses implications pratiques en matière d'accueil des chercheurs internationaux ont mobilisé toute l'attention du réseau EURAXESS français et de l'Association EURAXESS France qui le coordonne ; en particulier les conséquences en matière d'immigration (convention d'accueil, cerfatisation et titre de séjour), de cadre juridique de l'accueil (convention de séjour de recherche) et de couverture sociale (santé et AT/MP).

Le CA d'EURAXESS France s'est réuni trois fois, dont deux en visioconférence pour pallier les aléas liés à la crise sanitaire :

- la session d'information santé / sécurité sociale organisée le 25 mai 2021 entre le réseau EURAXESS français et des experts de la CNAM fut un franc succès. L'échange était très attendu par le réseau et par la CNAM pour répondre aux attentes des chercheurs internationaux ;
- une visioconférence avec les Ministères a été organisée le mardi 15 juin concernant les propositions d'EURAXESS France sur la LPR et la convention de séjour de recherche, à laquelle ont pris part des membres du CA et du groupe de travail « Procédures » ;
- le groupe de travail « Qualité » a mené une enquête sur les ressources humaines des centres Euraxess, pour connaître les profils qui travaillent dans les centres : fonctionnaire/contractuel, niveau d'études, langues étrangères parlées, etc. ;
- cinq vidéos EURAXESS France ont été réalisées dans le cadre du projet du groupe de travail « Communication », pour promouvoir les services d'Euraxess ;
- la Commission Européenne a officiellement confirmé que la conférence biannuelle Euraxess se tiendrait à Nantes du 23 au 25 mars 2022, validant la thématique proposée (well-being) et le thème de la 2ème soirée : Jules Verne. L'évènement est labellisé Présidence française de l'Union Européenne avec un programme construit en collaboration avec EURAXESS France.

Journées Nationales EURAXESS

Conformément à l'usage depuis 2004, deux réunions ont été organisées pour permettre aux membres du réseau français de partager leurs bonnes pratiques en matière d'accompagnement des chercheurs en mobilité académique : la première en visioconférence à Paris les 21-22 janvier, assortie d'un échange avec les Ministères, la seconde les 11-12 octobre à Strasbourg en présentiel, ce qui ne s'était plus produit depuis janvier 2020 :

- les JNE des 21-22 janvier étaient très attendues en raison des importants changements réglementaires en cours, avec les interventions de trois Ministères pour les détailler puis répondre aux questions du réseau EURAXESS national synthétisées par le juriste FnAK-acc&ss ;
- les Ministères ont décidé de fermer l'accès à la convention d'accueil pour les chercheurs non-salariés en France, pour leur éviter des situations très précaires, autorisant toutefois l'accès à la convention d'accueil aux chercheurs invités employés dans leur pays d'origine. Pour faciliter l'accueil des chercheurs et doctorants étrangers boursiers les Ministères ont prévu de créer le statut de chercheur boursier avec la LPR. La loi est promulguée le 24 décembre 2020, sans bloquer l'accès au territoire à ces chercheurs, car les procédures ne sont pas totalement au point. Une convention de séjour de recherche doit être mise en place sur critères scientifiques pour les chercheurs étrangers boursiers, pour encadrer les modalités de prise en charge et compléter le formulaire Cerfa de convention d'accueil permettant l'obtention du visa ;

- la pandémie a permis d'accélérer la dématérialisation des procédures, mais il reste encore beaucoup de dysfonctionnements avec l'Administration Numérique des Etrangers en France (ANEF) ;
- à Strasbourg en automne, trois sessions de formation et d'information, par système de visioconférence, ont été annoncées sur les thématiques « Santé et sécurité sociale » en mai 2021, « Droit du travail » et « Fiscalité » (reportées à 2022).

2. Groupes de travail EURAXESS

En 2021, la FnAK coordonnait deux groupes de travail du réseau EURAXESS français (ALFRED® et Carrière), en visio-conférences ou lors des JNE des 11-12 octobre à Strasbourg : 4 pour le groupe de travail Carrière, le groupe ALFRED® ayant surtout été consulté pour ajuster les développements en cours aux besoins du réseau.

ALFRED®

Le fonctionnement de ce groupe de travail est bien spécifique au développement du dispositif ALFRED®, l'objectif de ses participants étant d'y contribuer projet après projet.

En 2021, les questions traitées ont été les suivantes :

- relance des travaux liés au développement d'un module "Convla", pour un meilleur suivi de la procédure afférente aux conventions d'accueil par les Centres EURAXESS, suivant une enquête à l'échelle nationale. Il s'agira ensuite, lorsque le modèle du Cerfa employé sera disponible, de l'éditer directement depuis ALFRED® ;
- développement d'un espace personnel étant prioritaire pour l'accès des chercheurs enregistrés dans ALFRED® à leurs dossiers et pour la communication entre ces chercheurs et les Centres EURAXESS, il est mis en ligne au 2^{ème} semestre. Après consultation, le réseau EURAXESS opte pour la dénomination « MY ALFRED » ;
- actualisation des indicateurs ALFRED® - EURAXESS, pour les faire évoluer aux consultations actuellement demandées par les chercheurs internationaux ;
- organisation d'une présentation rapide des fonctionnalités ALFRED + MY ALFRED et mise en place d'un tuto vidéo.

Carrière

En visioconférence le 23 mars, le groupe de travail « Carrière » a défini sa stratégie par rapport aux attentes de la Commission européenne sur le développement de carrière :

- mettre en relation les établissements français d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) avec les Centres EURAXESS ;
- accompagner aussi bien la carrière des chercheurs dans le secteur académique qu'en dehors (selon un ratio 25/75 à l'issue du séjour de recherche en France), avant, pendant et après le séjour ;
- stratégie chercheurs alumni : enjeu métier ;
- mettre en relation les chercheurs via ALFRED® dans le respect des attentes des chercheurs et dans celui du RCPD.

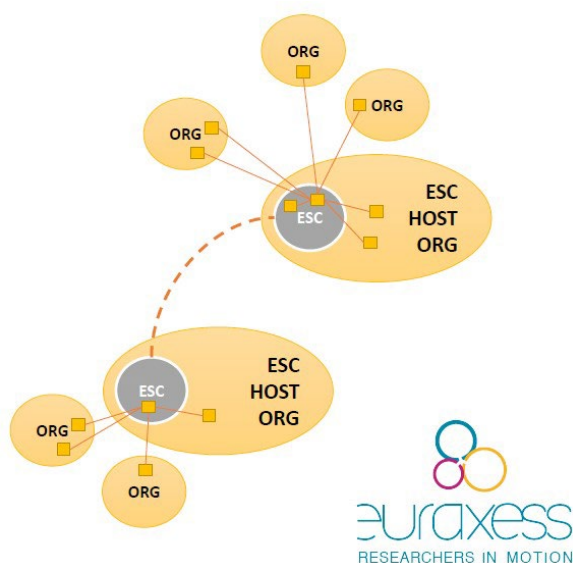
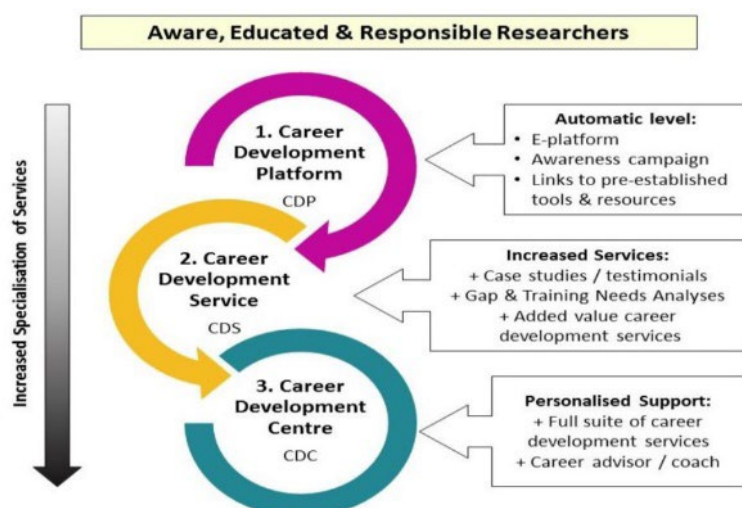
Les statistiques 2020 d'ALFRED® montraient une légère progression de l'accompagnement des Centres pour l'intégration professionnelle et universitaire de leurs chercheurs, surtout liée au FLE (0,8% ; +2,8% par rapport à 2019). L'intégration d'indicateurs « accompagnement de carrière » était préconisée pour inciter les Centres à le renseigner.

A terme, un suivi durable des chercheurs, depuis la préparation de leur mobilité dans leur établissement d'origine jusqu'à leurs derniers postes est envisagé, avec le concours des établissements français d'ESR et de l'Association Bernard Gregory.

La visioconférence du 5 octobre a établi que le groupe carrière suivrait la progression préconisée par la Commission Européenne pour le déploiement de l'accompagnement de la carrière. Son travail est ainsi d'aider les Centres EURAXESS français à accéder au premier niveau d'ici à 2022 : Plateforme pour l'Accompagnement de la Carrière (CDP). Les niveaux suivants, Services pour l'Accompagnement de la Carrière (CDS) et Centre pour l'Accompagnement de la Carrière (CDC) sont à atteindre ensuite, sans toutefois exclure une progression plus rapide pour les Centres qui le souhaiteraient.

Les groupes de travail « Qualité » et « Formation » seront également associés à la démarche, pour faciliter l'intégration de ce quatrième pilier d'accompagnement par le réseau français.

Pour les retrouvailles du réseau en présentiel lors des JNE le 11 octobre, le groupe Carrière a pris le relais du groupe Qualité pour relancer les Centres qui n'ont pas encore répondu à l'enquête carrière initiée par ce dernier.



Le 8 novembre enfin, quelques membres du groupe de travail Carrière ont pris part à la visio qu'organisait la Commission européenne pour présenter le projet de « EURAXESS Hubs » pour poursuivre sa stratégie d'accompagnement de la carrière selon trois objectifs :

- mettre en œuvre un nouveau modèle de service ;
- préparer certains membres d'EURAXESS à fournir des services à l'aide de ce modèle ;
- promouvoir trois domaines thématiques couvrant les différents aspects de la carrière des chercheurs : *novel skills*, pour les chercheurs en début de carrière poursuivant dans les secteurs académique et/ou public ; *novel career paths*, qui s'adresse à ceux quittant la voie académique ; enfin *novel careers*, pour les chercheurs voulant s'engager dans le secteur de l'innovation et des *start-up*.

Les hubs EURAXESS sont des plates-formes intégrées de collaboration thématique transfrontalière, entre Centres de services EURAXESS (ESC) et autres parties prenantes, pour procurer des services aux chercheurs, aux organismes et aux autres Centres (schéma ci-contre). Ce sont des écosystèmes où les compétences des différents acteurs peuvent être mises en réseau pour fournir une assistance aux chercheurs ou aux organisations, entre au moins deux hubs locaux de pays différents (pas nécessairement voisins).

E. Mise à disposition d'offres négociées

L'enregistrement des chercheurs dans la base de données ALFRED® repose sur la mise à disposition d'offres négociées et de services sur mesure pour les chercheurs internationaux. Ces offres et services sont négociés conjointement par la FnAK et le réseau EURAXESS pour le plus grand nombre possible de ces chercheurs pour privilégier des offres de proximité, sur mesure et adaptées à leur périmètre d'action.

Les chercheurs internationaux bénéficient ainsi d'un accompagnement personnalisé et d'une offre de services professionnelle, tandis que l'enregistrement de leurs données personnelles dans le système ALFRED® permet aux Centres EURAXESS d'adapter leur aide au plus près des besoins de ces publics en mobilité académique.

Le logiciel ALFRED® permet ainsi d'ajuster au mieux l'offre de service à la demande des chercheurs internationaux, que les centres EURAXESS connaissent de mieux en mieux.

1. Assurances – Couverture au 1^{er} Euro, habitation, etc.

Une offre de couverture santé au 1er Euro négociée par la FnAK est proposée depuis 1997 aux chercheurs non-salariés accompagnés par le réseau EURAXESS français. Rémunérés sur « libéralités » ils sont encore assez nombreux à venir en France (10 % de ceux ayant le grade de docteur ; 28 % des doctorants). Non subordonnés à un contrat de travail ils sont tenus d'être couverts, notamment pour l'assurance maladie, et trouvent dans le secteur privé des tarifs plus avantageux qu'auprès de la Sécurité Sociale. Ce statut propice à la précarisation sociale n'est pas encouragé par le législateur : voir « Expertise et veille juridique » p.13 / Ministères de l'Intérieur, de l'Europe et des Affaires étrangères, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des Solidarités et de la Santé ».

Au niveau international, seuls trois groupes d'assurance proposent ces offres au 1^{er} Euro, la seule Française étant AXA pour le partenariat dont bénéficie la FnAK. A noter qu'en France ce type de transaction est très surveillé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances (ACPR, institution intégrée à la Banque de France en France).

Les nouvelles offres renégociées ont été mises en ligne sur le site Internet de la FnAK.

2. Résidences de type appart'hôtel

Les deux prestataires avec qui la FnAK a des contrats de partenariat n'ont pas réagi à nos relances depuis 2018. Pour notre service juridique, leur modification des conditions générales de leurs contrats de partenariat depuis l'entrée en vigueur du RGPD n'excluent pas que les éventuels impayés des chercheurs soient mis à notre charge.

Dans ces conditions, les accords négociés directement par les Centres EURAXESS nous paraissent plus conformes à leurs attentes. Ces offres figureront dorénavant sur leurs sites Internet.

F. Conseil scientifique

Réuni à cinq reprises depuis 2013, le conseil scientifique de la FnAK est constitué d'une quinzaine de personnes. Présidé par deux académiciens de l'Académie des Sciences, il vise à engager un dialogue stratégique, au plus haut niveau, pour faciliter la mobilité des chercheurs étrangers vers la France. Il associe les commanditaires de la FnAK et les grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche nationaux, par souci d'équilibre avec le réseau EURAXESS dont l'ossature est essentiellement universitaire.

L'irruption de la pandémie de COVID-19 ayant interdit toute réunion en *présentiel* depuis la dernière réunion de 2019, il s'est depuis révélé compliqué d'envisager une alternative *distancielle* compatible avec la richesse des échanges. En outre, l'accroissement très significatif du recours aux visioconférences s'opère au détriment des créneaux disponibles dans les agendas bien remplis des membres du conseil scientifique : réunir ne seraient-ce que deux ou trois personnes devient une gageure. Si bien qu'il apparaît nécessaire d'adopter des modalités plus agiles pour relancer les échanges du conseil scientifique de la FnAK, telles que les consultations ciblées de quelques membres pour l'échange d'expertise, la création d'une liste de diffusion dédiée pour les échanges factuels ou bien celle d'un forum de discussion pour le pérenniser.

D'une façon générale, l'objet du conseil scientifique FnAK est d'**améliorer les conditions de recrutement des chercheurs internationaux, suivant quatre axes** :

- **Mieux contractualiser avec les chercheurs en mobilité**
 - o Résorber les libéralités (20-30 % sans ATMP ni retraite)
 - o Adapter la réglementation aux spécificités du métier de chercheur (co-tutelles, soutenance de thèse, stagiaires, Loi Sauvadet, etc.)
 - o Adapter la rémunération (niveau de vie, talent, ayants-droits, HRS4R)
- **Professionnaliser l'accueil**
 - o S'appuyer sur l'expertise d'EURAXESS
 - o Mutualiser les expériences des organismes et des universités (RH)
 - o Accompagner l'arrivée (logement, formalités, intégration)
- **Miser sur les conditions de travail**
 - o S'adapter au site (chaires stratégie collectivités, marketing territorial)
 - o Avoir la réactivité requise (courts séjours, meilleurs talents)
- **Accompagner la carrière**
 - o Intégrer une stratégie chercheurs-alumni
 - o Mettre en relation des chercheurs entre eux et avec leurs hôtes

III. Rôle de la FnAK dans l'accompagnement des chercheurs internationaux

Le réseau EURAXESS français est actuellement coordonné par France Universités, qui assure la présidence ; la CiuP assure la vice-présidence. Le réseau français appartient lui-même au réseau européen EURAXESS, initiative de la Commission européenne rassemblant 600 centres de services dans 42 pays, contribuant ainsi à l'attractivité académique nationale et européenne.

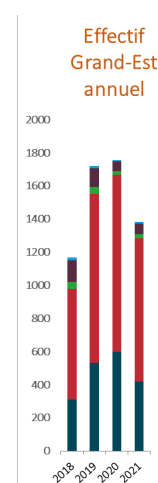
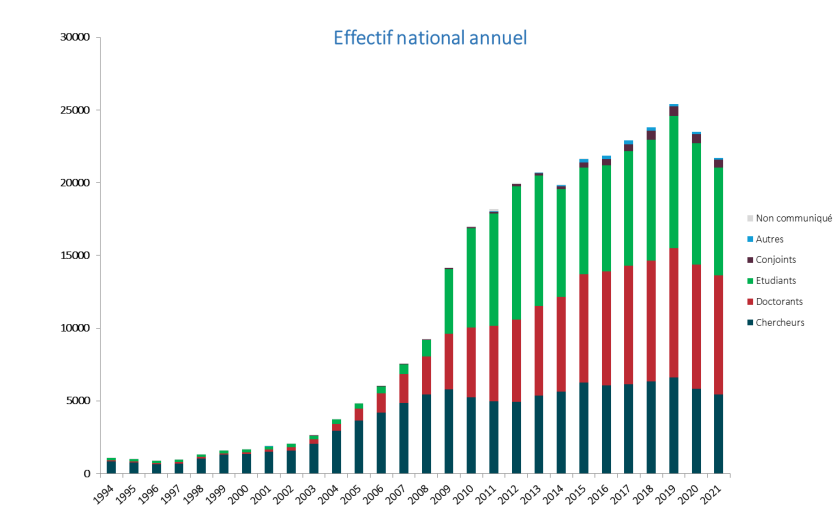
Pour faciliter la mobilité des chercheurs étrangers vers la France et rester en contact avec eux après leur départ, la FnAK a créé la base de données ALFRED® (ALumni and Foreign REsearchers Directory) en 1994, pour les accompagner dès la préparation de leur séjour. La base ALFRED® est partagée avec le réseau EURAXESS français depuis 2002, devenant ainsi un véritable *Software as a Service* (SaaS) pour l'accompagnement de la mobilité académique au service des établissements français de l'ESR.

Aujourd'hui utilisé par une centaine d'utilisateurs du réseau EURAXESS français, l'architecture du logiciel ALFRED® est adaptée à l'accompagnement quotidien des chercheurs, notamment pour leur logement (mise en relation avec des propriétaires, avec des résidences, etc.) leurs formalités de séjour (visa, titres de séjour, autorisation de travail, etc.) et leur intégration culturelle, (cours de Français langue étrangère, activités culturelles, découverte de la ville, de la région, etc.).

Le logiciel ALFRED® sert aussi bien les chercheurs en mobilité académique et leurs hôtes : les premiers s'inscrivent dans la base de données pour bénéficier de l'assistance des seconds. Chaque Centre EURAXESS peut à tout moment extraire les données correspondant à son périmètre géographique, pour communiquer avec les chercheurs et fournir des indicateurs stratégiques à son établissement. De la même façon, la FnAK qui administre le logiciel ALFRED® peut en extraire les données nationales, pour alimenter son observatoire de la mobilité scientifique vers la France (voir les statistiques ci-dessous).

Le logiciel ALFRED® fournit enfin des renseignements utiles pour suivre le bon fonctionnement du réseau EURAXESS français et la façon dont les Centres interviennent pour assurer aujourd'hui leurs missions d'accompagnement (voir plus bas les Indicateurs EURAXESS). Demain, sous l'impulsion du groupe de travail carrière de l'association EURAXESS France, les Centres EURAXESS pourront aussi s'appuyer sur ce logiciel pour développer leur stratégie d'accompagnement de la carrière.

A. Données EURAXESS français sur les chercheurs



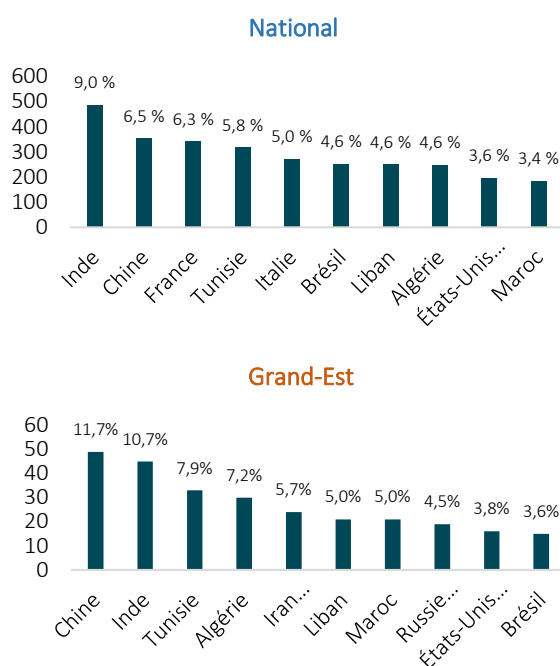
Les données provenant de la base de données ALFRED® (ALumni and Foreign REsearchers Directory), issues de l'enregistrement des chercheurs invités en France par le réseau EURAXESS français, apportent un éclairage complémentaire sur les chercheurs de l'UE et ceux des pays tiers séjournant moins de trois mois. Mais comme ces données correspondent à leur inscription volontaire, elles ne sont pas exhaustives.

Sous l'impact de la crise sanitaire sur la mobilité internationale, la baisse observée l'an passé (-7,3%) s'atténue en 2021 (-5,1%) pour revenir aux valeurs de 2016. Tandis que sur la même période dans la région Grand-Est, la progression se poursuivait en 2020 (+7,0 %) avec une baisse constatée en 2021 brutale (-23,0 %).

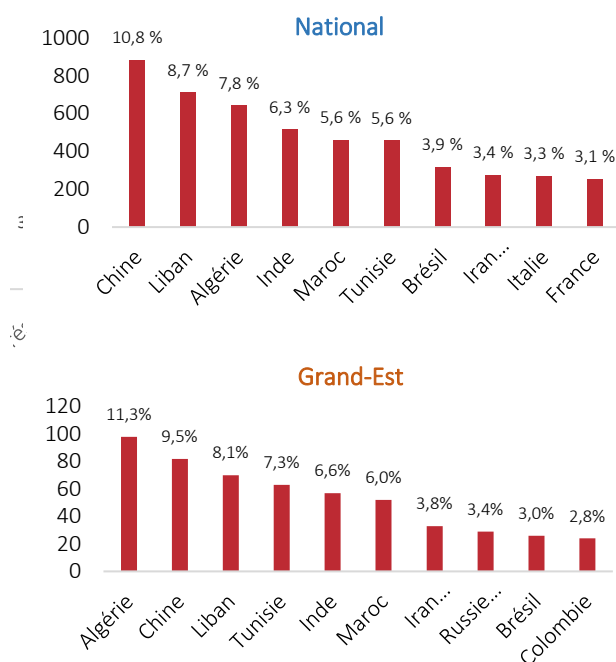
1. Pays d'origine – Top 10

Avec 13646 chercheurs de 149 nationalités accompagnés en 2020, dont deux tiers de doctorants et un tiers ayant le grade de docteur (respectivement 67,3 % et 32,7 % ; même ratio pour la région Grand-Est), les données nationales de la FnAK et EURAXESS traduisent un nouveau recul de la mobilité des chercheurs internationaux vers la France (-5,1 %).

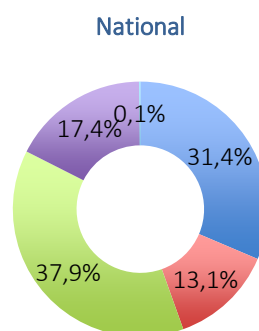
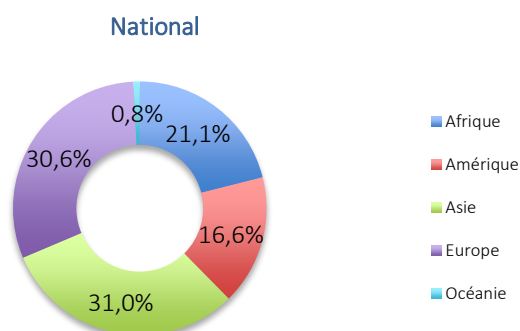
Chercheurs ayant déjà le grade de docteur



Doctorants



2. Continents d'origine





Malgré l'érosion des effectifs causée par la pandémie, la répartition par continent reste dans la continuité des années précédentes. L'Asie devance les autres avec 35,2 %, suivie de l'Afrique avec 27,3 %, puis de l'Europe et de l'Amérique, respectivement avec 22,7 % et 14,5 %. Enfin l'Océanie représente une part marginale de la mobilité des chercheurs vers la France, avec 0,4 %.

L'analyse par secteurs continentaux révèle à nouveau les prédominances de l'Afrique du Nord (17,9 %), de l'Amérique du Sud (8,9 %) et des états membres de l'UE (17,4 %). En Asie enfin, la Chine, l'Inde, le Liban et l'Iran représentent plus du quart de la mobilité scientifique accueillie en 2020 : respectivement 29,1 % des doctorants et 22,9 % des chercheurs ayant le grade de docteur.

National

Secteur continental	Chercheur	Doctorant	Effectif	Part	Evolution 2020-2021
Afrique (australe)	33	71	104	0,8%	-0,1%
Afrique (centre)	89	217	306	2,2%	-0,1%
Afrique (est)	29	56	85	0,6%	0,0%
Afrique (nord)	802	1641	2443	17,9%	1,0%
Afrique (ouest)	195	589	784	5,7%	-0,4%
Afrique	1148	2574	3722	27,3%	0,3%
Amérique (centre)	11	25	36	0,3%	0,0%
Amérique (nord, ALENA)	380	283	663	4,9%	0,2%
Amérique (sud)	498	723	1221	8,9%	0,5%
Amérique (autre)	13	46	59	0,4%	0,0%
Amérique	902	1077	1979	14,5%	0,6%
Asie (ASEAN)	133	334	467	3,4%	0,2%
Asie (centre)	10	40	50	0,4%	0,0%
Asie (ouest)	483	1107	1590	11,7%	-1,2%
Asie (sud)	555	652	1207	8,8%	-0,6%
Asie (autre)	507	977	1484	10,9%	0,5%
Asie	1688	3110	4798	35,2%	-1,1%
Europe (AELE)	19	11	30	0,2%	0,0%
Europe (conseil)	203	272	475	3,5%	0,1%
Europe (UE)	1328	1044	2372	17,4%	-0,1%
Europe (autre)	115	100	215	1,6%	0,0%
Europe	1665	1427	3092	22,7%	0,1%
Océanie	44	11	55	0,4%	0,1%
Total	5447	8199	13646	100,0%	0,0%

La situation est différente dans le Grand-Est, aussi bien pour la hiérarchie des continents d'origine que pour les changements observés depuis 2020.

L'Asie ne devance que légèrement l'Afrique (respectivement 39,3 % et 38,2 %), chacun en baisse significative (-5,2 % et -10,6 %). Les rangs de l'Amérique et de l'Europe sont inversés, avec respectivement 12,5 % et 9,9 %, en hausse plus significative pour le vieux continent (2,6 % et 12,9 %).

L'analyse par secteurs continentaux révèle une part supérieure de l'Afrique du Nord : 24,1% malgré la baisse.

Grand-Est

Secteur continental	Chercheur	Doctorant	Effectif	Part	Evolution 2020-2021
Afrique (australe)	5	6	11	0,9%	-0,2%
Afrique (centre)	5	53	58	4,5%	-2,4%
Afrique (est)	1	4	5	0,4%	0,2%
Afrique (nord)	92	217	309	24,1%	-5,2%
Afrique (ouest)	15	92	107	8,3%	-3,0%
Afrique	118	372	490	38,2%	-10,6%
Amérique (centre)	0	2	2	0,2%	0,1%
Amérique (nord, ALENA)	27	30	57	4,4%	0,7%
Amérique (sud)	31	66	97	7,6%	1,8%
Amérique (autre)	1	3	4	0,3%	0,1%
Amérique	59	101	160	12,5%	2,6%
Asie (ASEAN)	13	26	39	3,0%	0,6%
Asie (centre)	0	8	8	0,6%	-0,2%
Asie (ouest)	57	120	177	13,8%	-3,3%
Asie (sud)	54	76	130	10,1%	-1,9%
Asie (autre)	63	87	150	11,7%	-0,3%
Asie	187	317	504	39,3%	-5,2%
Europe (AELE)	1	0	1	0,1%	0,1%
Europe (conseil)	27	49	76	5,9%	-2,3%
Europe (UE)	16	18	34	2,7%	14,6%
Europe (autre)	9	7	16	1,2%	0,4%
Europe	53	74	127	9,9%	12,9%
Océanie	2	0	2	0,2%	0,3%
	419	864	1283	100,00%	0,00%

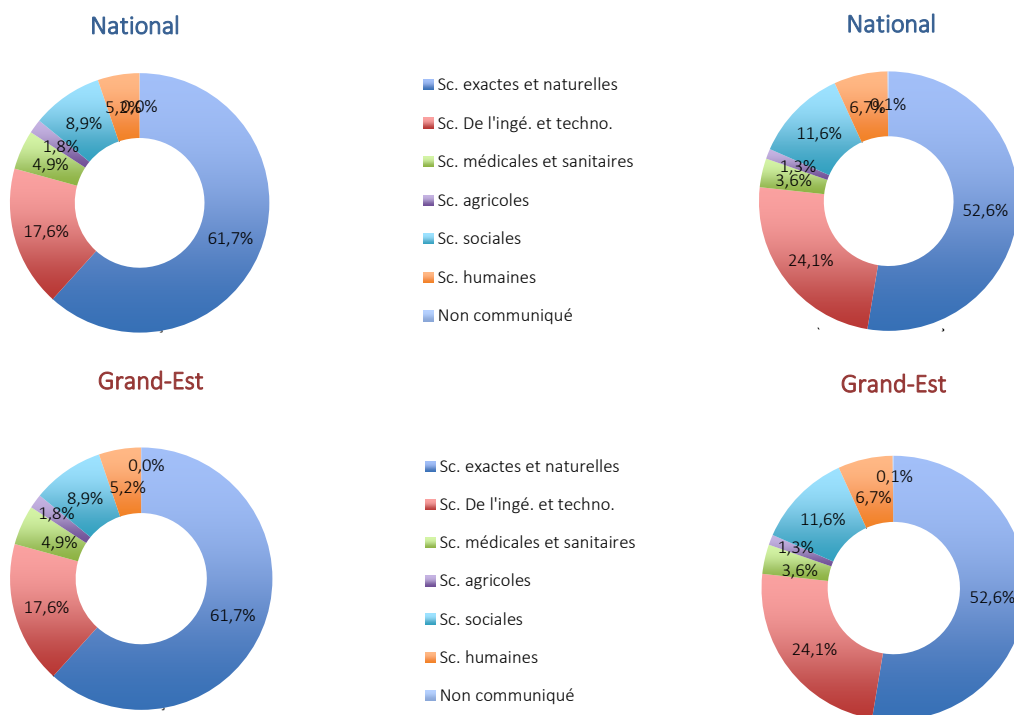
3. Domaines scientifiques

La classification par domaines scientifiques et technologiques est celle du Manuel de Frascati, référence méthodologique internationale pour les études statistiques des activités de R&D, utilisée par les pays de l'OCDE et de l'UE. Bien adaptée à ce secteur, elle suit l'évolution de la science et de la technologie ainsi que les différents points de vue et besoins des utilisateurs.

La hiérarchie suivie des dernières années n'est pas affectée par la pandémie. Les sciences exactes et naturelles représentent plus de la moitié de la mobilité entrante en 2021 (56,2 %), atteignant 61,6 % pour les chercheurs ayant déjà le grade de docteur. La situation s'inverse presque pour les sciences de l'ingénieur et technologique (21,5 %), les écoles d'ingénieurs attirant plus de doctorants étrangers (24,1 %) que de docteurs (17,6 %).

Au 3^{ème} et 4^{ème} rangs se trouvent les sciences sociales et les sciences humaines, avec respectivement 10,5 % et 6,1 %), là aussi avec un léger avantage aux doctorants. La même tendance est enfin observée pour les sciences médicales et sanitaires au 5^{ème} rang (4,1 %) et pour les sciences agricoles au 6^{ème} rang (1,4 %).

Dans le détail des sous-domaines scientifiques et technologiques, l'informatique et les sciences de l'information (12,9 % ; avec presque 5 doctorants pour 3 docteurs) devancent les sciences physiques (11,8 % ; 5 pour 4) et les sciences biologiques (10,8 % ; 1 pour 1). Pour les sciences de l'ingénieur et technologiques, le génie électrique, électronique, ingénierie informationnelle et génie mécanique demeurent nettement en tête, avec des parts respective de 6,1 % et 4,3 %. Pour les sciences sociales au 3^{ème} rang, économie et administration des entreprises, avec le droit, sont clairement devant (respectivement 4,1 % et 1,9 %), comme les langues et la littérature pour les sciences humaines (2,4 %).



National

Domaine scientifique	Chercheur	Doctorant	2021		Evolution 2020-2021
			Effectif	Part	
Mathématiques	351	477	828	6,1%	0,2%
Informatique et science de l'information	685	1106	1791	13,1%	0,2%
Sciences physiques	796	896	1692	12,4%	0,6%
Sciences chimiques	493	724	1217	8,9%	0,0%
Sciences de la Terre et sciences connexes de l'environnement	218	298	516	3,8%	0,1%
Sciences biologiques	747	746	1493	10,9%	0,1%
Autres sciences naturelles	70	68	138	1,0%	-0,1%
Sc. exactes et naturelles	3360	4315	7675	56,2%	1,2%
Génie civil	67	264	331	2,4%	-0,2%
Génie électrique, électronique, ingénierie informationnelle	301	528	829	6,1%	-0,1%
Génie mécanique	178	411	589	4,3%	0,2%
Génie chimique	43	118	161	1,2%	0,0%
Génie des matériaux	110	224	334	2,4%	0,1%
Ingénierie médicale	28	43	71	0,5%	0,0%
Génie de l'environnement	25	57	82	0,6%	0,1%
Biotechnologie environnementale	9	18	27	0,2%	0,0%
Biotechnologie industrielle	19	23	42	0,3%	0,0%
Nanotechnologies	44	92	136	1,0%	0,1%
Autres domaines techniques et technologiques	133	197	330	2,4%	-0,1%
Sc. De l'ingé. et techno.	957	1975	2932	21,5%	0,0%
Médecine fondamentale	55	42	97	0,7%	-0,2%
Médecine clinique	39	45	84	0,6%	-0,3%
Sciences sanitaires	65	79	144	1,1%	0,0%
Biotechnologie médicale	41	45	86	0,6%	0,0%
Autres sciences médicales	67	84	151	1,1%	-0,1%
Sc. médicales et sanitaires	267	295	562	4,1%	-0,6%
Agriculture, sylviculture et pêche	48	42	90	0,7%	0,0%
Zootéchnie et science laitière	11	6	17	0,1%	0,0%
Sciences vétérinaires	4	9	13	0,1%	-0,1%
Biotechnologie agricole	14	13	27	0,2%	0,1%
Autres sciences agricoles	19	33	52	0,4%	0,0%
Sc. agricoles	96	103	199	1,5%	0,0%
Psychologie	34	63	97	0,7%	-0,1%
Économie et administration des entreprises	225	336	561	4,1%	0,2%
Sciences de l'éducation	21	49	70	0,5%	-0,1%
Sociologie	43	66	109	0,8%	-0,1%
Droit	49	217	266	1,9%	-0,1%
Sciences politiques	18	45	63	0,5%	-0,2%
Géographie sociale et économique	30	53	83	0,6%	0,0%
Médias et communication	8	28	36	0,3%	-0,1%
Autres sciences sociales	55	94	149	1,1%	0,1%
Sc. sociales	483	951	1434	10,5%	-0,4%
Histoire et archéologie	62	78	140	1,0%	-0,1%
Langues et littérature	116	231	347	2,5%	-0,1%
Philosophie, morale et religion	24	62	86	0,6%	-0,1%
Arts (arts, histoire de l'art, arts de la scène, musique)	35	67	102	0,7%	0,1%
Autres sciences humaines	46	111	157	1,2%	0,0%
Sc. humaines	283	549	832	6,1%	-0,2%
Non communiqué	1	11	12	0,1%	-0,1%
Total	5447	8199	13646	100,0%	0,0%

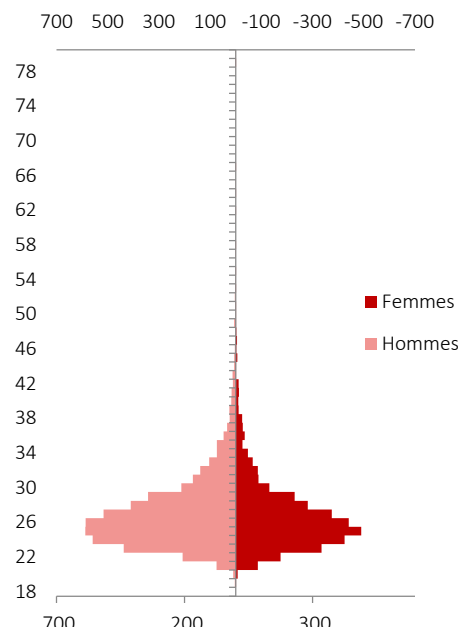
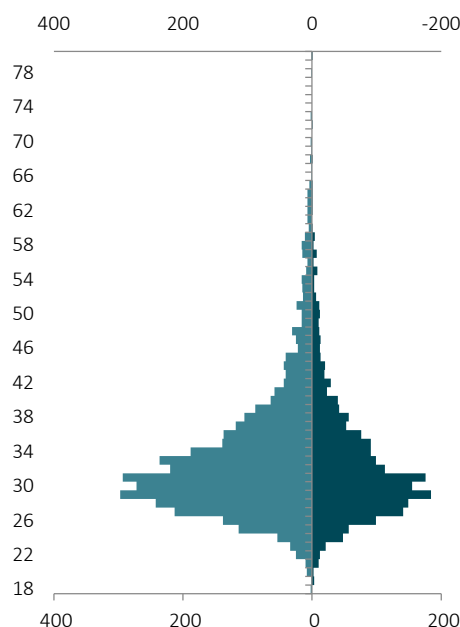
En ce qui concerne la région Grand-Est, ni la classification par domaines scientifiques et technologiques ni le détail des sous-domaines ne diffèrent significativement de l'analyse nationale qui précède. En valeur absolue, la part des sciences exactes et naturelles est toutefois inférieure de 3,5 points (52,7 %) et celle des sciences de l'ingénieur et technologiques supérieure de 3,9 points (25,4%). À noter dans ces deux domaines, la contribution des sous-domaines liés à la chimie (sciences chimiques et génie chimique), un peu supérieure au niveau national.

Grand-Est

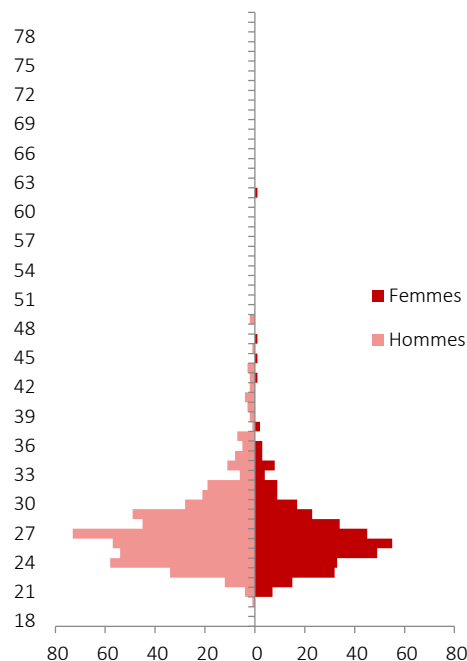
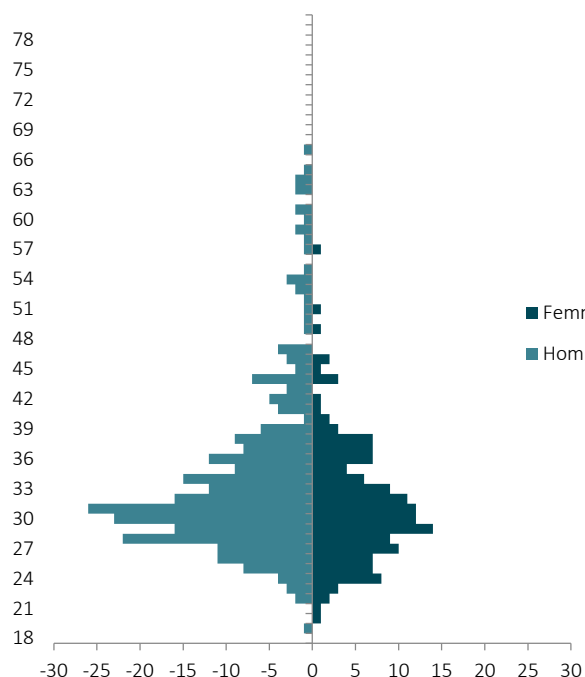
	Domaine scientifique	Chercheur	Doctorant	2021		Evolution 2020-2021
				Effectif	Part	
1.1	Mathématiques	14	32	46	3,6%	-2,3%
1.2	Informatique et science de l'information	41	97	138	10,8%	-2,2%
1.3	Sciences physiques	38	96	134	10,4%	-1,3%
1.4	Sciences chimiques	62	90	152	11,8%	2,9%
1.5	Sciences de la Terre et sciences connexes de l'environnement	28	43	71	5,5%	1,9%
1.6	Sciences biologiques	52	77	129	10,1%	-0,7%
1.7	Autres sciences naturelles	3	3	6	0,5%	-0,7%
1	Sc. exactes et naturelles	238	438	676	52,7%	-2,4%
2.1	Génie civil	6	14	20	1,6%	-1,1%
2.2	Génie électrique, électronique, ingénierie informationnelle	17	49	66	5,1%	-1,0%
2.3	Génie mécanique	23	53	76	5,9%	1,8%
2.4	Génie chimique	8	33	41	3,2%	2,0%
2.5	Génie des matériaux	20	31	51	4,0%	1,6%
2.6	Ingénierie médicale	2	4	6	0,5%	-0,1%
2.7	Génie de l'environnement	0	3	3	0,2%	-0,3%
2.8	Biotechnologie environnementale	1	2	3	0,2%	0,0%
2.9	Biotechnologie industrielle	3	10	13	1,0%	0,7%
2.10	Nanotechnologies	5	5	10	0,8%	-0,2%
2.11	Autres domaines techniques et technologiques	9	28	37	2,9%	0,4%
2	Sc. De l'ingé. et techno.	94	232	326	25,4%	4,0%
3.1	Médecine fondamentale	7	6	13	1,0%	0,1%
3.2	Médecine clinique	8	14	22	1,7%	0,8%
3.3	Sciences sanitaires	1	5	6	0,5%	-0,6%
3.4	Biotechnologie médicale	6	0	6	0,5%	-0,2%
3.5	Autres sciences médicales	0	6	6	0,5%	-0,8%
3	Sc. médicales et sanitaires	22	31	53	4,1%	-0,6%
4.1	Agriculture, sylviculture et pêche	3	8	11	0,9%	0,2%
4.2	Zootéchnie et science laitière	0	0	0	0,0%	-0,1%
4.3	Sciences vétérinaires	0	0	0	0,0%	-0,2%
4.4	Biotechnologie agricole	1	1	2	0,2%	0,0%
4.5	Autres sciences agricoles	0	3	3	0,2%	-0,1%
4	Sc. agricoles	4	12	16	1,2%	-0,2%
5.1	Psychologie	2	9	11	0,9%	0,0%
5.2	Économie et administration des entreprises	13	19	32	2,5%	-1,4%
5.3	Sciences de l'éducation	5	4	9	0,7%	0,1%
5.4	Sociologie	1	8	9	0,7%	-0,2%
5.5	Droit	7	40	47	3,7%	1,7%
5.6	Sciences politiques	0	2	2	0,2%	-0,5%
5.7	Géographie sociale et économique	1	3	4	0,3%	-0,3%
5.8	Médias et communication	3	2	5	0,4%	0,0%
5.9	Autres sciences sociales	3	5	8	0,6%	-0,4%
5	Sc. sociales	35	92	127	9,9%	-1,0%
6.1	Histoire et archéologie	1	10	11	0,9%	-0,3%
6.2	Langues et littérature	20	27	47	3,7%	1,1%
6.3	Philosophie, morale et religion	2	5	7	0,5%	-0,2%
6.4	Arts (arts, histoire de l'art, arts de la scène, musique)	2	2	4	0,3%	-0,4%
6.5	Autres sciences humaines	1	15	16	1,2%	0,1%
6	Sc. humaines	26	59	85	6,6%	0,3%
	Non communiqué	0	0	0	0,0%	-0,2%
	Total	419	864	1283	100,0%	0,0%

4. Tranches d'âge

Les profils de pyramides des âges par catégorie de public en mobilité sont en poire écrasée (beaucoup de jeunes, peu d'anciens), autour de 60 % dans les tranches d'âge 27-34 ans pour les chercheurs ayant déjà le grade de docteur (56,3 %) et 24-29 ans pour les doctorants (64,0 %).

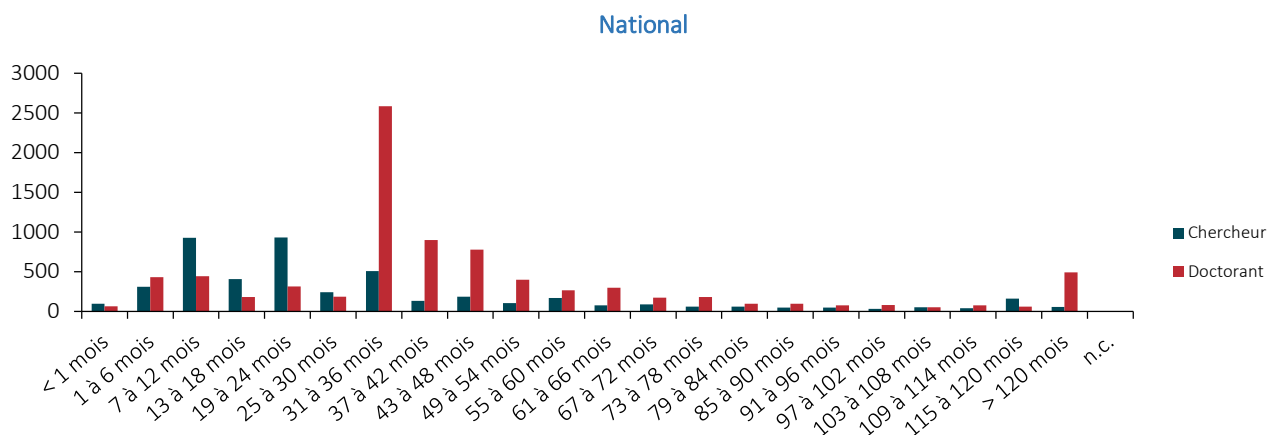


Ces pyramides des âges sont comparables pour la région Grand-Est, quoique avec des parts légèrement plus accentuées pour les mêmes tranches d'âge : respectivement 53,5 % et 66,6 %.

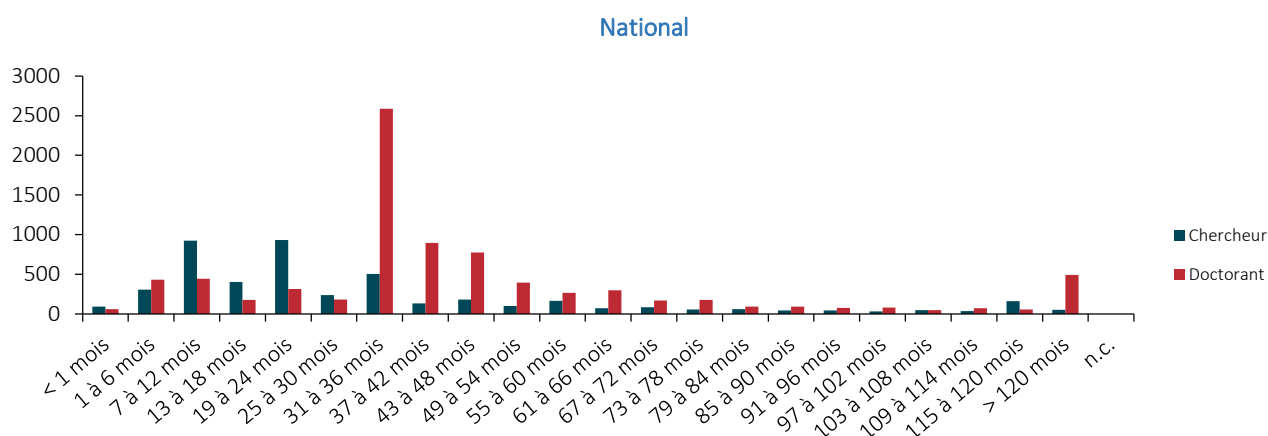


5. Durée de séjour

En ce qui concerne les proportions par durée de séjour, plus de la moitié des effectifs séjournent entre 1 mois et 2,5 ans pour les chercheurs ayant déjà le grade de docteur (51,6 %) et de 2,5 à 4 ans pour les doctorants (56,8 %).



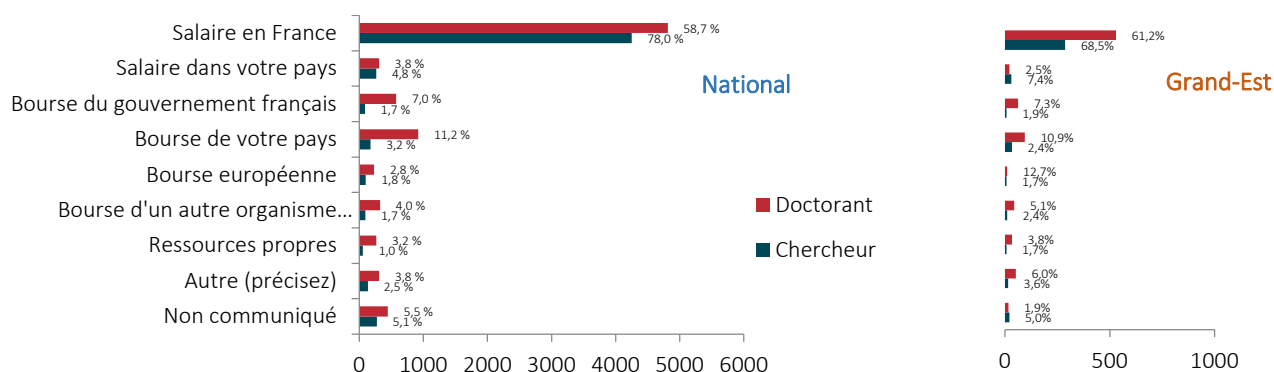
Pour les mêmes proportions dans la région Grand-Est, celle des chercheurs ayant déjà le grade de docteur était de 38,7 %, et celle des doctorants de 50,7 %.



6. Ressources financières

Plus de 80 % des chercheurs ayant déjà le grade de docteur accueillis en 2021 étaient salariés, en France, à l'étranger ou en Europe (84,7 %), cette part étant de 65,7 % pour les doctorants (en progression de 5,8 points depuis l'année précédente). La part de ceux rémunérés sur libéralités reste près de trois fois supérieure pour ces derniers (respectivement 18,4 % et 6,0 %), confirmant la progression du contrat de travail observée précédemment.

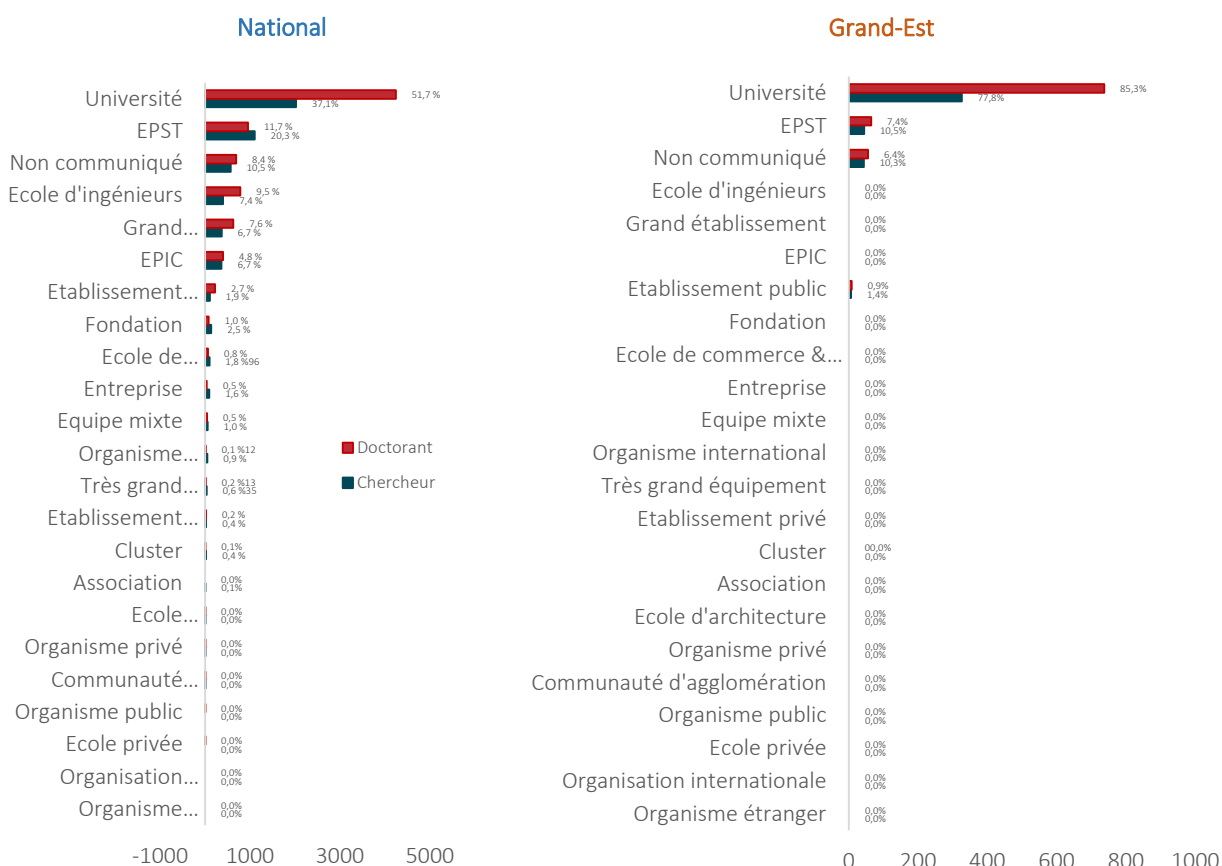
Concernant la région Grand-Est, les pourcentages de salariés sont respectivement de 77,6 % et 65,0 %, des valeurs en deca de la tendance nationale à la baisse des rémunérations sur libéralités, dont les parts respectives sont en effet supérieures : 11,9 % et 19,8 %.



7. Etablissements d'accueil

Près de 40 % des chercheurs ayant déjà le grade de docteur et plus de la moitié des doctorants sont accueillis par une université : près de 60 % et 70 % si on y ajoute les organismes de recherche et les écoles d'ingénieurs.

En Région Grand-Est la part des universités est bien supérieure, avec respectivement 77,8 % et 85,3 %, et 88,3 % et 92,7 % en y ajoutant les EPST.



8. Régions d'accueil

Pour ce qui est des régions d'accueil, il convient de rappeler que ces données correspondent à l'inscription volontaire des chercheurs dans le système ALFRED® et qu'elles ne sauraient refléter l'attractivité académique des territoires français. Il n'en reste pas moins que l'Ile-de-France est très nettement en tête devant les autres régions (36,5 %), suivie de la région Auvergne Rhône-Alpes avec un effectif presque trois fois moindre (13,5 %).

La région Grand-Est se situe au 4^{ème} rang, avec 9,4 % de l'effectif national.

Classement National

Rang 2021	Rang 2020	Progression	Nouvelles régions	Part	2020-2021
1	1	0	Ile-de-France	36,5%	-0,8%
2	2	0	Auvergne-Rhône-Alpes	13,5%	-0,3%
3	4	1	Bretagne	9,9%	-0,9%
4	3	-1	Grand-Est	9,4%	-0,6%
5	6	1	Nouvelle-Aquitaine	8,1%	2,0%
6	5	-1	Pays-de-la-Loire	6,6%	-1,6%
7	7	0	Occitanie	6,3%	0,2%
8	9	1	PACA	3,3%	1,6%
9	11	2	Bourgogne-Franche-Comté	1,9%	0,2%
10	10	0	Hauts-de-France	1,7%	-0,7%
11	8	-3	Centre-Val-de-Loire	1,6%	0,0%
12	12	0	Normandie	1,1%	0,9%
13	13	0	Corse	0,0%	0,0%
Total				100,0%	0,0%

Rang 2021	Rang 2020	Progression	Nouvelles régions	Part	2020-2021
1	1	—	Ile-de-France	36,5%	-0,8%
2	2	—	Auvergne-Rhône-Alpes	13,5%	-0,3%
3	4	▲	Bretagne	9,9%	-0,9%
4	3	▼	Grand-Est	9,4%	-0,6%
5	6	▲	Nouvelle-Aquitaine	8,1%	2,0%
6	5	▼	Pays-de-la-Loire	6,6%	-1,6%
7	7	—	Occitanie	6,3%	0,2%
8	9	▲	PACA	3,3%	1,6%
9	11	▲	Bourgogne-Franche-Comté	1,9%	0,2%
10	10	—	Hauts-de-France	1,7%	-0,7%
11	8	▼	Centre-Val-de-Loire	1,6%	0,0%
12	12	—	Normandie	1,1%	0,9%
13	13	—	Corse	0,0%	0,0%
Total				100,0%	0,0%

Une analyse plus fine révèle une part prépondérante des périmètres Paris-Sud et Paris-Centre pour l'Ile-de-France (respectivement 19,3 % et 7,6 %), et des métropoles lyonnaise et grenobloise (9,2 % et 3,0 %).

En région Grand-Est, les centres EURAXESS des universités de Lorraine et de Strasbourg ont accompagné respectivement 5,7 % et 2,8 % des chercheurs internationaux.

2021						Evolution
Chercheur	Doctorant	Anciennes régions	Effectif	Nouvelles régions	Part	2020-2021 (%)
22	39	Auvergne	61			
728	1059	Rhône-Alpes	1787	Auvergne-Rhône-Alpes	1848	13,54%
71	131	Bourgogne	202			
19	43	Franche-Comté	62	Bourgogne-Franche-Comté	264	1,93%
473	882	Bretagne	1355	Bretagne	1355	9,93%
89	125	Centre	214	Centre-Val-de-Loire	214	1,57%
161	221	Alsace	382			
		Champagne-Ardenne	117			
233	551	Lorraine	784	Grand-Est	1283	9,40%
89	134	Nord-Pas-de-Calais	223			
4	10	Picardie	14	Hauts-de-France	237	1,74%
2067	2919	Ile-de-France	4986	Ile-de-France	4986	36,54%
14	45	Basse-Normandie	59			
33	55	Haute-Normandie	88	Normandie	147	1,08%
468	591	Aquitaine	1059			
1	0	Limousin	1			
11	33	Poitou-Charentes	44	Nouvelle-Aquitaine	1104	8,09%
		Languedoc-Roussillon	821			
406	415	Midi-Pyrénées	42	Occitanie	863	6,32%
357	542	Pays-de-la-Loire	899	Pays-de-la-Loire	899	6,59%
155	289	Provence-Alpes-Côte d'Azur	444	PACA	444	3,25%
2	0	Corse	2	Corse	2	0,01%
5447	8199		13646		13646	100,00%

Classement Grand-Est

Département	Doctorants	Chercheurs	Effectif	Part (%)	Evolution 2020-2021
Ardennes (08)	2	0	2	0,2%	0,0%
Aube (10)	3	0	3	0,2%	0,0%
Marne (51)	87	25	112	8,7%	2,1%
Haute-Marne (52)	0	0	0	0,0%	0,0%
Meurthe-et-Moselle (54)	393	142	535	41,7%	-3,0%
Meuse (55)	0	0	0	0,0%	0,0%
Moselle (57)	153	88	241	18,8%	3,8%
Bas-Rhin (67)	219	161	380	29,6%	-2,7%
Haut-Rhin (68)	2	0	2	0,2%	0,0%
Vosges (88)	5	3	8	0,6%	-0,2%
Total	864	419	1283	100,0%	0,0%

9. Situations familiales

L'immense majorité des chercheurs en mobilité accompagnée par le réseau EURAXESS français en 2020 était sans enfant : 80,3 % pour les chercheurs ayant déjà le grade de docteur et 94,2 % pour les doctorants. Les proportions sont comparables dans la région Grand-Est, avec respectivement 74,5 % et 95,4 %.

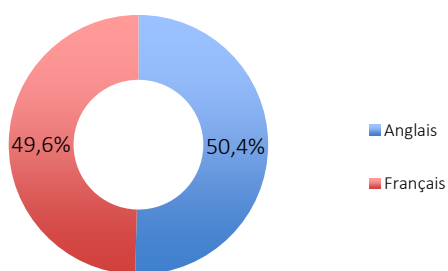


10. Langues de communication

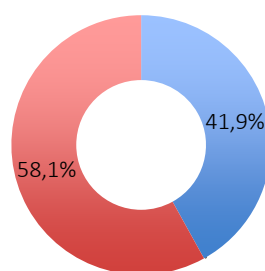
Concernant la langue de communication, la moitié des chercheurs ayant déjà le grade de docteur pratique le français, cette proportion atteignant 60 % pour les doctorants, dont une large part provient de pays francophones.

Les proportions sont comparables dans la région Grand-Est, avec 1,6 % de moins de chercheurs francophones qu'au niveau national mais davantage de doctorants francophones (+5,9 %).

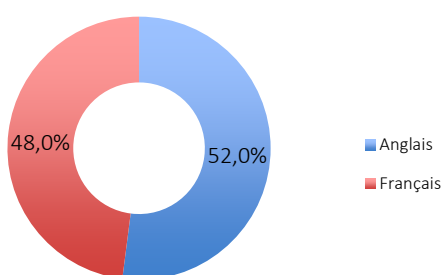
Chercheurs National



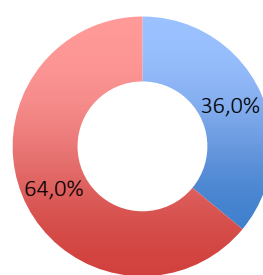
Doctorants National



Chercheurs Grand-Est

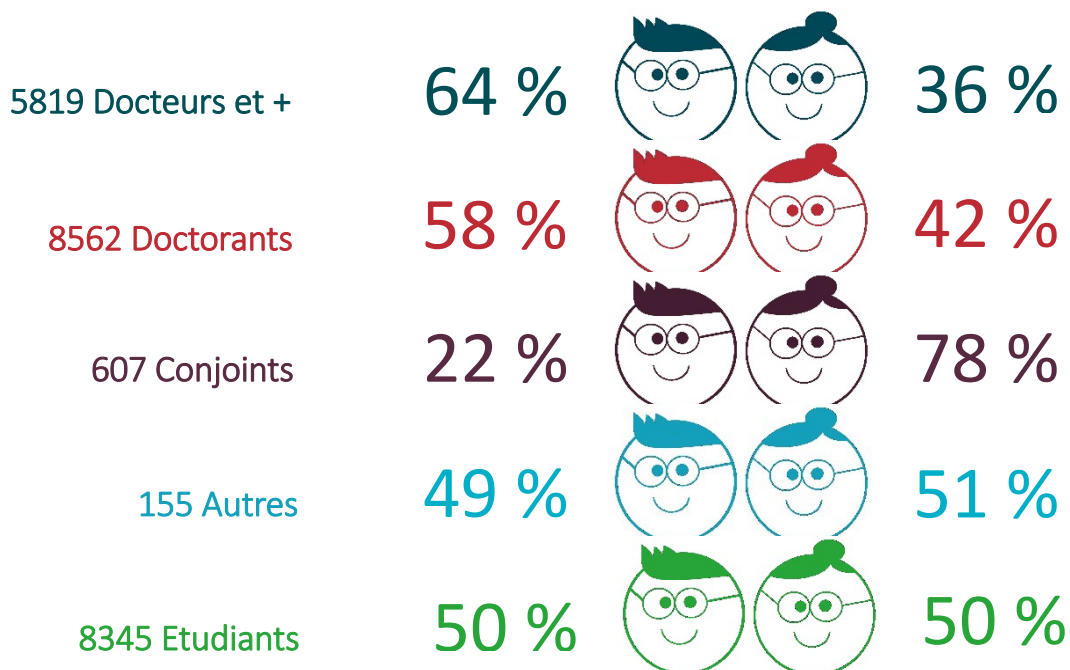


Doctorants Grand-Est



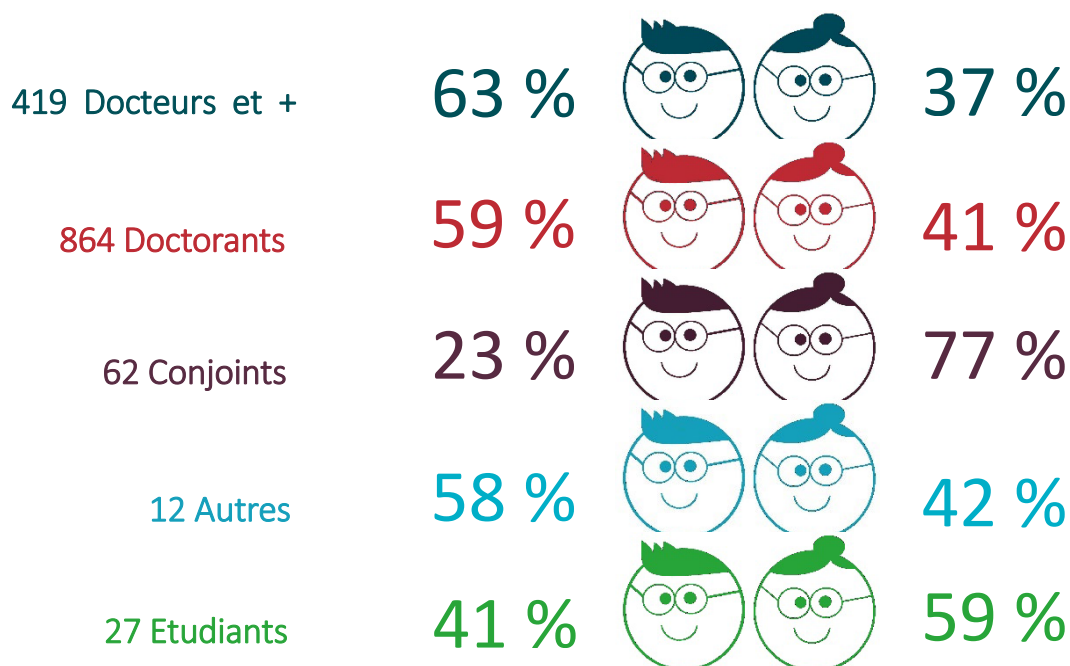
11. Répartition par genre

Les doctorants restent le premier public académique en mobilité accompagné par les Centres EURAXESS français, suivis des chercheurs ayant déjà le grade de docteur. Les conjoints des deux publics précédents font l'objet d'une attention particulière depuis 2017. La catégorie « autres » comprend notamment certains personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Enfin les étudiants sont presque exclusivement ceux suivis par la Cité internationale universitaire de Paris.



La répartition par genre est tout à fait comparable dans la région Grand-Est.

Grand-Est



B. Données sur l'accompagnement d'EURAXESS

Bien que la grande majorité des 46 Centres EURAXESS utilise le logiciel ALFRED® pour l'accompagnement de leurs chercheurs en mobilité, une moitié seulement exploite les outils statistiques mis à leur disposition. Leur recours au logiciel ALFRED® progresse toutefois d'année en année.

1. Nature des services fournis aux chercheurs

L'irruption de la pandémie en 2020 et le moindre effectif de chercheurs et conjoints accompagnés par les Centres EURAXESS était compensé par la forte progression des sollicitations envers eux. L'année 2021 marque peut-être une forme de retour à l'équilibre avec une progression contraire, surtout pour l'aide administrative qui avait tant pesé l'année d'avant (-31,8 %), particulièrement concernant l'entrée et le séjour (-43,6 %). En ce qui concerne « l'intégration », c'est celle relative à la vie quotidienne qui subit le recul le plus net (-84,9 %).

Catégories	Chercheur	Doctorant	Conjoint	Total	Part	Evolution 2020-2021
Aide Administrative	9714	12521	499	22734	39,0%	-31,8%
Entrée/Séjour	5197	7756	303	13256	22,7%	-43,6%
Droit du travail	1159	1684	17	2860	4,9%	-8,0%
Santé et assurances	1581	1440	141	3162	5,4%	-4,4%
Divers	1777	1641	38	3456	5,9%	-5,2%
Intégration	1028	1359	72	2459	4,2%	-3,0%
Intégration professionnelle et universitaire	51	140	5	196	0,3%	-10,9%
Intégration vie quotidienne	977	1219	67	2263	3,9%	-84,9%
Logement	2309	2698	10	5017	8,6%	-6,8%
Spécifiques CSE	1021	1757	144	2922	5,0%	-1,6%
Total	24814	32215	1296	58325	100,0%	0,0%

2. Types de services fournis aux chercheurs

Au niveau des types de services fournis on observe un rééquilibrage comparable concernant l'information et les conseils fournis (-4,6 %), en faveur de l'intervention et du suivi qui traduisent là aussi une forme de retour à la normale (+5,0 %).

Types de service	Chercheur	Doctorant	Conjoint	Total	Part	Evolution 2020-2021
Dépôt de dossier administratif	788	860	111	1759	5,27%	-0,8%
Information/conseil	8238	11226	296	19760	59,20%	-4,6%
Intervention/suivi	4964	6009	316	11289	33,82%	+5,0%
Orientation vers le bon interlocuteur	206	346	20	572	1,71%	+0,5%
Total	14196	18441	743	33380	100,00%	0,0%

3. Interlocuteurs des Centres EURAXESS

En ce qui concerne les interlocuteurs des Centres EURAXESS, le retour à l'équilibre est attesté par l'évolution contraire des sollicitations provenant des institutions (+6,1 %) et des chercheurs eux-mêmes (-6,5%), avec le retour du « présentiel ».

Interlocuteurs de consultation	Chercheur	Doctorant	Conjoint	Total	Part	Evolution 2020-2021
Famille/amis	71	64	126	261	1,0%	0,3%
Institution	1587	2234	67	3888	14,7%	6,1%
Lui-même/Elle-même	9654	11988	458	22100	83,6%	-6,5%
Propriétaires/Partenaires	81	98	1	180	0,7%	0,1%
	11393	14384	652	26429	100,0%	0,0%

4. Modes de consultation

En 2021 l'accueil physique a encore reculé (-6,0 %), en faveur de la communication par e-mail (+4,5 %) et par visioconférence (+1,1 %), innovation apparue l'année précédente.

Modes de consultation	Chercheur	Doctorant	Conjoint	Total	Part	Evolution 2019-2020
Accueil physique	774	1196	50	2020	7,6%	-6,0%
Email	10101	12326	577	23004	87,0%	4,5%
Téléphone	339	570	23	932	3,5%	0,4%
Visio	179	292	2	473	1,79%	1,1%
Total	11393	14384	652	26429	100,0%	0,0%

5. Consultations et services par Centre

Le tableau de la page suivante n'est en rien l'illustration de l'engagement des Centres EURAXESS ni de leurs performances, mais il montre la progression du logiciel ALFRED® au niveau des sites universitaires, qui ne l'utilisent pas encore tous de façon systématique, le plus souvent faute de temps ou de moyens humains. En outre, ceux qui l'utilisent n'en exploitent pas encore toutes les fonctionnalités (mise en relation logement, statistiques de consultation notamment), en sorte que la marge de progression reste élevée.

La FnAK et l'association EURAXESS France ont à cœur d'améliorer cette situation, qui n'en progresse pas moins chaque année. La mobilisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des collectivités territoriales quant à cet enjeu stratégique pour l'accompagnement de ces publics en mobilité internationale apparaît déterminante.

Utilisateurs	Effectif	Consultations	Services
acc&ss Paris Centre	4137	6924	8877
acc&ss Paris Est	559	1648	2086
acc&ss Paris Nord	291	1297	1890
Association Chercheurs Etrangers à Nantes	156	186	240
Espace Ulys	484	922	1018
Science Accueil	5554	10745	11056
Université Clermont Auvergne	1	2	3
Université Côte d'Azur	264	2234	2659
Université d'Angers	4	7	11
Université d'Avignon	71	297	462
Université de Bordeaux	1043	2273	2535
Université de Bourgogne	91	192	301
Université de Bretagne Occidentale	121	271	286
Université de Bretagne Sud	2	2	2
Université de Caen Normandie	61	223	274
Université de Franche-Comté	19	39	43
Université de Lorraine	395	985	1369
Université de Lyon	269	302	313
Université de Montpellier	369	529	561
Université de Pau et des Pays de l'Adour	149	742	1221
Université de Poitiers	17	28	36
Université de Reims Champagne-Ardenne	51	100	358
Université de Rennes	1370	5630	8413
Université de Strasbourg	46	55	57
Université de Toulouse	48	64	87
Université de Tours	1	1	1
Université Grenoble Alpes	371	684	797
Université Le Havre Normandie	22	52	64
Université Paris Sciences et Lettres	2	2	4
Total	15968	36436	45024

C. Outils de communication FnAK mis à disposition du réseau EURAXESS français

Au démarrage de la FnAK, l'idée était que le premier bureau d'accueil des chercheurs étrangers créé à Strasbourg serve de modèle pour essaimer au niveau national et travailler en réseau. Un véritable tour de France des universités et des organismes de recherche a ainsi permis de créer ce réseau français d'accompagnement de la mobilité des chercheurs internationaux. Outre le logiciel ALFRED®, différents outils de communication sont depuis mis à la disposition du réseau EURAXESS français, pour mutualiser les connaissances et partager les bonnes pratiques.

1. Site Web

Les outils Web de la FnAK ayant migré à l'été 2021 des serveurs de l'Université de Strasbourg vers ceux de la CiuP mieux adaptés aux développements du logiciel ALFRED® et au site Web de la FnAK, les statistiques de fréquentation du site Web ne sont pas exploitables.

2. Brochure

Une nouvelle brochure a été conçue en 2021, dont la diffusion est en cours (voir annexe pp. 38-39).

3. Listes de diffusion

L'emploi des listes de diffusion, qui avait plus que doublé avec l'irruption de la pandémie en 2020, a certes baissé d'un quart environ (755 messages partagés au lieu de 1039) mais il reste bien supérieur à celui que connaissait le réseau avant la crise sanitaire (437 en 2019). Les messages adressés à la liste des Centres a même encore progressé de 13 points avec 388 messages, tandis que ceux de la liste du CA créée en 2020 sont passés de 264 à 121, indiquant là aussi comme une sortie de crise.

Pour une meilleure coordination du réseau et de ses 8 groupes de travail, une liste supplémentaire a été créée en mars 2021.

Bilan listes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CA EURAXESS											264	121
Centres EURAXESS	159	609	284	251	170	82	79	158	165	110	337	388
Alfred	6	9	109	12	32	31	34	8	4	0	3	6
Communication			62	108	172	39	40	3	2	59	97	67
Logement	2	2	0	3	2	59	39	34	132	66	102	61
Qualité			51	35	30	32	23	0	2	2	1	5
Procédures				93	26	22	22	0	2	18	53	16
Formation								34	108	52	98	21
Portail									18	56	78	17
Grands formateurs										6	0	-
Carrière										68	6	34
Groupes de travail												14
Total	167	620	506	502	432	265	237	237	433	437	1039	755

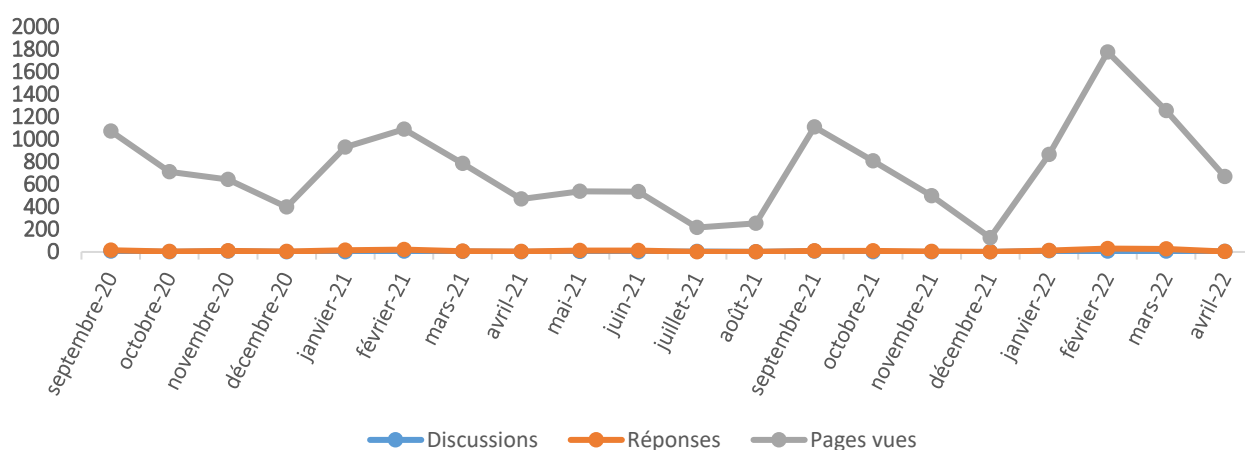
3. Forum de discussion

Listes de diffusion et forums de discussion sont des outils complémentaires. Les listes s'appuient sur les courriers électroniques adressés à leurs seuls abonnés (d'une dizaine à une vingtaine pour les groupes de travail et le CA EURAXESS, une centaine pour les Centres), leur permettant d'échanger entre eux indépendamment des autres membres du réseau EURAXESS. Les forums sont quant à eux consultables à tout moment par les inscrits du réseau (autant que d'abonnés à la liste des Centres), constituant en quelque sorte une archive vivante des missions d'accompagnement du réseau, chronologique et disponible à tout moment même pour les nouvelles recrues du réseau.

En 2021, l'outil statistique du forum permet d'établir que l'activité a diminué d'environ 30 %, avec une trentaine de nouveaux fils de discussion créés (contre une quarantaine en 2020) et 92 réponses par rapport à 141 l'année précédente. Quant au nombre de pages vues il s'est élevé à 7369 en 2021, à rapprocher des 10589 vues en 2020 (voir graphiques page suivante).

Ce forum compte aujourd'hui 114 membres, dont 19 sont arrivés en 2021 et 22 sont partis.

Statistiques du Forum FnAK-EURAXESS



Nouvelle discussion	Discussion	Créé par	Réponses	Lectures	Dernière réponse
Liens rapides	Aide étudiante ukrainienne Evry dans Entrée	Marie Amélie Masselin 25 avril	4	18	Marie Amélie Masselin 16 mai
Toutes les catégories	imposition bourse étrangère avec convention dans Impôts	Marie Amélie Masselin 16 mai	0	10	Marie Amélie Masselin 16 mai
Discussions récentes	Convention d'accueil_CERFA modifiable ? dans Entrée et séjour	Emmanuel Buteau 3 mai	2	21	Emmanuel Buteau 9 mai
Activité	Demandes Passeport Talent : accumulation de situations problématiques dans Entrée et séjour	Philippe Ducamp 21 avril	2	34	Marc-Elie Pau 2 mai
Mes Discussions 39	Convention d'accueil dans Entrée et séjour	Anonymes octobre 2013	5	124	Michelle Gray 26 avril
Mes Brouillons 5	"Réfugiés Ukrainiens" et nos scientifiques dans Statut Scientifique	Jocelyne Fayard 15 mars	2	46	Philippe Ducamp 13 avril
Catégories	Conduite de "vérifications" par les banques françaises pour les Ukrainiens et les Russes/Bielorusses dans Banque	Philippe Ducamp 8 avril	0	12	Philippe Ducamp 8 avril
Toutes les catégories 531	'PhD Track' et éligibilité au passeport talent-chercheur dans Statut Scientifique	Michelle Gray 6 avril	0	16	Michelle Gray 6 avril
Règles du forum 3	Deux chercheurs allemands à Paris en mobilité vers l'Allemagne dans Séjour	Antony Mauvais 29 mars	7	25	Antony Mauvais 29 mars
Assistance Juridique 64	contrat de travail exigé pour le TS PT chercheur par les préfectures ? dans Entrée et séjour	Konstanze Beck 22 mars	3	32	Caroline Hanin 13 avril
Notes Juridiques 36	Impossibilité changement de statut "Visiteur" à "Passeport-Talent famille" dans Entrée et séjour	Lisa Osorio 8 mars	2	33	Lisa Osorio 29 mars
Entrée 12	Formation du réseau en développement de carrière dans Carrière	Marjolaine Legallo 25 févr.	5	43	Marjolaine Legallo 14 mars
Séjour 22	Offres négociées Logement dans Offres négociées	Emmanuel Buteau février 2021	2	53	Antony Mauvais 11 mars
U.E.	Visite étude Canada - formalités réfugié dans Assistance administrative	Marie Amélie Masselin 7 mars	2	21	Marie Amélie Masselin 8 mars
Veille Juridique 22	passeport talent et création entreprise dans Statut Scientifique	Caroline Hanin 8 mars	1	18	Anne-Clemence Voisin 8 mars
Assistance administrative 362					
Nouveaux textes 18					
Entrée et séjour 224					
Sécurité sociale 58					
Impôts 17					
Banque 6					
Divers 14					



Favoriser la mobilité
des chercheurs
internationaux vers
la France



LA FONDATION ALFRED KASTLER



ACCUEILLIR EST UNE FORCE

Plus important lieu d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux d'Île-de-France, La Cité internationale a toujours été pionnière dans l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux. Depuis 20 ans, elle développe des services d'accueil sur mesure traitant toutes les questions liées à la mobilité et à l'intégration de ces publics. Avec ses partenaires, elle s'est fixé l'objectif ambitieux de développer une véritable « culture de l'accueil ».

LA FONDATION ALFRED KASTLER

ADRESSE

Fondation Alfred Kastler
Campus CNRS de Cronenbourg
23 rue du Loess, 67037
Strasbourg Cedex 2

CONTACT

access@fnak.fr
T +33 3 88 10 73 29

Un autre regard
sur le monde

Fondation nationale
reconnue d'utilité publique

17, boulevard Jourdan
75014 Paris

FAVORISER L'ACCUEIL DES CHERCHEURS INTERNATIONAUX EN FRANCE

La Fondation Kastler entend contribuer à favoriser la coopération internationale, comme l'a fait le prix Nobel de physique 1966 à la suite du rapport Alfred Kastler.

Son expertise est reconnue au plus haut niveau stratégique, en France et en Europe.

POURQUOI ?

Tout chercheur en mobilité académique, quelle que soit sa nationalité, sa discipline, le financement de son séjour et son site d'accueil en France. Tout employeur ou hôte, quel que soit son statut.

POURQUOI ?

Les missions de la FnAK se déclinent en quatre grands axes :

- **Accueillir** : professionnaliser l'accueil national, territorial, des universités et organismes de recherche français.
- **Coopérer** : avec les ministères et les services de l'État sur l'évolution de la Loi sur l'immigration.
- **Suivre** : déployer la base de données ALFRED® (Alumni and Foreign Researchers Directory) partout en France, grâce au réseau EURAXESS.
- **Décider** : accompagner les décideurs politiques et académiques avec l'appui stratégique d'un conseil scientifique, créé en février 2013.

UN RÉSEAU NATIONAL

La Fondation Kastler a été créée par l'Académie des Sciences en 1993, suite à un rapport aux services du premier ministre sur la situation des chercheurs internationaux en France.

Depuis Strasbourg où elle a son siège, elle a fondé un réseau d'une cinquantaine de centres EURAXESS en France grâce à la Commission européenne, pour le rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation français.

Le réseau francilien exige un degré supérieur d'expertise et d'organisation. C'est pourquoi, elle est devenue une composante de la Cité internationale qui, depuis 20 ans, a développé une expertise reconnue en matière d'accueil et d'accompagnement de la mobilité internationale. Ensemble, la FnAK et la Cité internationale entendent faciliter la vie des personnes en mobilité académique et cultiver les échanges multiculturels propices à la paix dans le monde.

UN POSTE D'OBSERVATION

Ce vaste champ d'actions offre à la FnAK un poste d'observation privilégié. Elle constitue un modèle original de coopération en France et à l'international avec l'ensemble des organismes et des personnes spécialisés dans la mobilité scientifique internationale.

Avec le réseau EURAXESS français, elle développe un observatoire de la mobilité, pour répondre aux besoins des chercheurs et de leurs hôtes.

AVEC LE SOUTIEN DE

Etat et collectivités territoriales du Grand-Est appuient la Fondation Kastler depuis sa création, financièrement et stratégiquement.



Constitué en association EURAXESS France, le réseau français est un partenaire stratégique de la Fondation Kastler.



